



HÉBERGEMENTS

LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

Résidence La Brunetière

2020

Projet d'établissement



RESIDENCE LA BRUNETIERE

84 RTE DE LA BRUNETIERE

24100 BERGERAC

SOMMAIRE

1 - L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'ASSOCIATION	4
1.1 - L'HISTOIRE.....	4
1.2 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION	4
2 - LES REPÈRES JURIDIQUES	9
2.1 - LES TEXTES RELATIFS À LA CATÉGORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE (CASF).....	9
2.2 - LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX.....	10
2.3 - LES ARRÊTÉS D'AUTORISATION / AGRÉMENTS / HABILITATIONS	12
2.4 - LES CONVENTIONS	12
2.5 - LES RBPP.....	12
3 - LE POTENTIEL DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	13
3.1 - L'HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE	13
3.2 - LE BILAN DU PRÉCÉDENT PROJET.....	13
3.3 - LES ENJEUX DU PRÉSENT PROJET	14
4 - LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE.....	14
4.1 - LE PUBLIC ACCUEILLI.....	14
4.2 - LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES USAGERS	19
4.3 - L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS	19
4.4 - LES RELATIONS AVEC L'ENTOURAGE	20
5 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION.....	21
5.1 - LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE	21
5.2 - L'ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE.....	22
5.3 - L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE.....	29
6 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION	32
6.1 - LES PRINCIPES D'INTERVENTION CHOISIS PAR LA STRUCTURE.....	32
6.2 - LES COMPORTEMENTS PROBLÈMES	33
6.3 - LA GESTION DES PARADOXES.....	34
6.4 - LES MODALITÉS DE RÉGULATION	35
7 - LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES	36
7.1 - LES PROFESSIONNELS.....	36
7.2 - LES RÉUNIONS.....	39
7.3 - LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'ÉQUIPE	40
8 - LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, ET DE DÉVELOPPEMENT.....	42
8.1 - LA DÉMARCHE QUALITÉ ET LES ÉVALUATIONS.....	42
8.2 - L'ÉVALUATION DU PROJET	43
8.3 - CONCLUSIONS SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS	43

PRÉAMBULE

La recommandation de bonnes pratiques professionnelles publiée par l'Anesm rappelle que l'élaboration du Projet d'Établissement doit s'inscrire dans une démarche participative. Au sein du foyer d'hébergement de La Brunetière, et afin de garantir ce principe, nous avons mis en place des outils nous permettant de recueillir l'expression des professionnels, des usagers, des familles et des partenaires.

Concernant les salariés, des groupes de travail ont été constitués autour de 5 thèmes :

- Groupe de travail N°1 : BILAN DU PRECEDENT PROJET
- Groupe de travail N°2 : ENJEUX DU NOUVEAU PROJET
- Groupe de travail N°3 : NATURE ET OFFRE DE SERVICE
- Groupe de travail N°4 : LES PARTENARIATS
- Groupe de travail N°5 : LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les différents groupes de travail ont été animés par les chefs de service des deux foyers ou les éducateurs spécialisés en leur absence. Les groupes 3 et 4 ayant tous deux des axes transversaux, les professionnels des deux foyers (Brunetière et Louise Augiéras) ont pu mener une réflexion commune.

Concernant les usagers, les familles et les partenaires, nous avons fait le choix de mettre à leur disposition, des enquêtes de satisfaction et autres questionnaires en lien avec leur représentation du foyer et son devenir.

Chaque professionnel de l'établissement a pu avoir lecture du projet dans sa première version complète, afin de notifier toutes remarques et propositions d'amélioration.

Une fois ces ajustements pris en compte, les représentants des usagers et des familles ont été consultés lors du conseil de la vie sociale du 27/11/2019.

Le projet a été soumis à la délibération du conseil d'administration le 19/12/2019

1 - L'histoire et le projet de l'association

1.1 - L'histoire

L'association des Papillons Blancs de Bergerac s'inscrit dans un mouvement parental issu des années 1960. À l'époque, hormis la psychiatrie, il n'existait pas d'établissement spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental et psychique. C'est pourquoi un groupe de parents d'enfants « inadaptés »¹ s'est battu pour créer le premier établissement de l'association, l'IME Rosette, en rachetant le château du même nom. Ce dernier a ouvert ses portes aux premiers enfants en 1965. Ont suivi quelques années plus tard, les premiers CAT, appelés aujourd'hui Esat, puis les foyers d'hébergement.

Aujourd'hui l'association « les Papillons Blancs » de Bergerac comporte 16 établissements et services médicaux-sociaux, pour un total de 693 places, et 2 services expérimentaux.

1.2 - Le projet de l'association

1.2.1 - Les valeurs

Les valeurs de l'association les Papillons Blancs, extraites du projet associatif 2012-2017, sont les suivantes :

« [...] L'écoute et le soutien aux familles sont des valeurs phares. Celles-ci peuvent obtenir des informations concernant le handicap mental et les solutions existantes auprès de l'association et des professionnels.

L'association se doit de proposer, à chaque usager, une solution adaptée à son handicap. Le maintien ou le retour en milieu ordinaire est privilégié lorsque cela est envisageable.

Le but principal est de favoriser **le bien vivre et le bien-être de l'usager**.

*L'association s'engage à maintenir ses **principes fondateurs** :*

- Respecter la dignité et les droits de la personne handicapée ;
- Respecter la place et le rôle de la famille ;
- Respecter la place et le rôle du représentant légal ;
- Respecter la place et le rôle des professionnels ;
- Comprendre, appréhender et anticiper l'évolution du contexte économique et social.

Tout en préservant les valeurs fondamentales que sont :

- Les valeurs de solidarité, sous toutes ses formes, quel que soit la nature ou le degré du handicap mental, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'association pour essayer de trouver des solutions à toutes les personnes qui n'en ont pas ;
- Les valeurs de tolérance, en combattant toute forme d'intolérance et de discrimination pouvant porter atteinte au respect et à la dignité des personnes handicapées mentales ;
- L'engagement, l'implication et la prise de responsabilités effectuées de manière concertée entre tous les responsables de l'association, en rendant compte des décisions prises. »

¹ Pour reprendre le terme employé à ce moment là

1.2.2 - Les orientations stratégiques de l'association

1.2.2.1 - Une évolution des prises en charge et d'hébergement adulte

L'association souhaite engager les évolutions suivantes :

- Le développement de l'habitat inclusif, la modernisation des foyers d'accueil traditionnels, la mise en place d'accueil séquentiel, d'aide au répit, le principe de file active ;
- L'adaptation des structures à la grande dépendance et au vieillissement, les partenariats à construire pour des projets de sortie éventuelle face à des prises en charge trop lourdes.

1.2.2.2 - Une évolution du pôle enfance

Le pôle enfance travaille également à une évolution de ses prises en charge pour tenir compte de la demande grandissante vers des solutions inclusives. Les options retenues sont :

- Le développement de l'accueil séquentiel, des passerelles entre services, des accompagnements partagés pour mieux anticiper les sorties, le développement de l'accueil familial ;
- Des évolutions de prise en charge vers de la file active et vers des propositions inclusives ;
- Une volonté d'inclusion dans le monde ordinaire notamment par des partenariats renforcés avec l'éducation nationale et le monde du travail (stages Esat, SIPB...).

1.2.2.3 - Des Esat en lien avec le monde du travail

Les deux Esat de l'association travaillent ensemble afin d'accueillir des stagiaires en provenance de l'IMPro, de valoriser les heures de stage dans le bilan d'activité, de développer des périodes d'insertion dans le milieu ordinaire en s'appuyant sur le SIPB, en promotionnant la reconnaissance des compétences de travailleurs handicapés par la RAE.

Il s'agit de continuer ces actions et d'en développer d'autres :

- Une inscription pleine et entière dans l'économie locale ;
- La réalisation du nouvel Esat Brousse Saint Christophe ;
- Une passerelle avec l'insertion et l'emploi accompagné ;
- Une compétence des travailleurs valorisée ;
- Les passerelles SAJ / Foyer occupationnel / Esat.

1.2.2.4 - Une démarche partenariale de parcours global

Tous les établissements et services de l'association doivent être en lien partenarial entre eux. Pour ceci, divers outils sont à maintenir ou développer :

- Un engagement associatif de continuité de prise en charge individualisée ;
- Une commission interne de parcours et du lien entre les structures de l'association ;
- Une recherche de partenariat, de conventions et de réseau avec l'environnement ;
- Une coopération interne pour essayer de trouver des solutions adaptées à chaque cas.

1.2.2.5 - Le défi autisme

L'association a fait le choix de la mutualisation des moyens afin que tous les établissements et services puissent bénéficier des actions qui seront menées. Les axes de travail retenus sont les suivants :

- Une sensibilisation de tous les personnels aux troubles de l'autisme, des formations adaptées à chaque pôle et la construction d'un plan d'actions sur 2018-2019 ;
- Une volonté d'accompagnement des parents et des familles hors les murs par le biais de la pair-aidance et des groupes de parole ;
- Un pré-projet de structure autiste adulte expérimental aux fins de trouver des solutions pour les jeunes autistes en sortie d'IMES.

1.2.2.6 - Informatique, numérique et communication

Ce point est en lien avec la révolution numérique annoncée et la nécessité de s'y préparer plutôt que de la subir.

- Un outil informatique à développer vers plus d'efficacité, l'intégration de la révolution numérique, des espaces collaboratifs à développer ;
- Une charte graphique à intégrer dans nos fonctionnements ;
- Un journal plus moderne ;
- Une présence associative à développer sur le web (site internet et page Facebook) ;
- Une volonté d'inscription des établissements et services dans le développement durable

1.2.2.7 - Culture, sports, loisirs, vacances

L'association a choisi d'accompagner les usagers afin qu'ils bénéficient d'activités de loisirs à visée inclusive, favorisant leurs capacités sportives, artistiques, sociales, etc. :

- La valorisation du sport adapté et la recherche de partenariats avec les clubs sportifs ;
- La création artistique par le biais d'activités et de spectacles ;
- L'organisation de manifestations comme le trail urbain ;
- La valorisation des camps et séjours vacances ;
- Le partenariat avec les centres de loisirs du Bergeracois pour l'accueil de jeunes handicapés.

1.2.3 - L'inscription de l'établissement ou du service dans ces orientations

1.2.3.1 - Une évolution des modalités d'accompagnements

✕ Une vision inclusive

En Décembre 2017, l'équipe de cadres du complexe hébergement a rencontré la direction générale de l'association Les Papillons Blancs qui a formulée plusieurs demandes : l'une concernait les FAM avec pour thème « la grande dépendance », l'autre concernait les foyers d'hébergement et le SAVS/Samsah avec pour thème « les modes d'hébergement de demain ».

Le précédent projet d'établissement (2014/2019) avait pour axe prioritaire la nécessité de quitter un fonctionnement de type hôtelier pour s'inscrire davantage dans une logique d'accompagnement. Depuis, les évolutions sociétales et les orientations voulues par le législateur ont amené les établissements à repenser et à diversifier les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap en favorisant leur inclusion au sein de la cité. Le foyer d'hébergement dans sa forme « traditionnelle » ne doit pas être la seule réponse à proposer en termes de besoin identifiés, mais une réponse parmi d'autres. Ainsi, si ce dispositif peut s'inscrire dans la durée et faire sens pour certains usagers, il peut également être une « passerelle » vers un autre mode d'hébergement. L'hébergement de demain sera davantage orienté sur le milieu ordinaire et pourra prendre diverses formes : habitat

partagé, accueil séquentiel, prestations ponctuelles à domicile. Accompagner les personnes en situation de handicap c'est prendre en compte leurs difficultés et leur proposer des réponses adaptées à leurs besoins. Mais pas seulement. Accompagner ces personnes c'est également tenir compte de leurs capacités, prendre en compte leurs compétences et valoriser leur autonomie.

S'il est certain que nos modes d'hébergement actuels ont besoin d'être revisités afin de répondre à l'évolution des attentes et besoins du public, nous devons préalablement nous interroger sur les dynamiques à mettre en œuvre dans un futur immédiat et à plus long terme. Il s'agit de ne pas déséquilibrer l'existant déjà soumis à des contraintes budgétaires de plus en plus prononcées.

L'inclusion à tout prix, n'aura d'intérêt et de sens, que si elle ne s'inscrit pas dans une logique d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des usagers. La question qu'il convient donc de se poser ne peut être que prosaïque et s'articule autour : « De quoi la personne en situation de handicap a-t-elle besoin ? »

Enfin le foyer travaille l'orientation socio professionnelle en étroite collaboration avec les différents Esat de l'association mais ne propose pas de projets ou d'accompagnements spécifiques sur ce sujet.

✂ Pour s'adapter au public accueilli

Au sein du foyer, les personnes accueillies présentent différentes pathologies de type TSA ou autre TED, déficience intellectuelle, trouble du psychisme pour ne citer que celles-ci. La mission des professionnels doit s'articuler en permanence autour d'une recherche systématique de la personnalisation et l'individualisation de l'accompagnement. Mais le foyer d'hébergement, comme beaucoup d'autres ESSMS accueillant des adultes, est également confronté au vieillissement du public accueilli. Le principe de « file-active » étant difficile à mettre en œuvre, le « zéro sans solution » de Denis PIVETEAU s'applique alors.

La PAJ (Présence d'Accueil de Jour), déclinée dans le PE 2014/2019, a été la première réponse adaptée apportée aux usagers n'ayant plus la possibilité de demeurer au sein d'un atelier de l'Esat et/ou d'une SAJ (section d'accueil de jour). Mais cette présence, dans sa forme actuelle (2 salariés répartis sur la journée), sera vite obsolète et ne satisfera pas les besoins d'accompagnement des usagers dès lors qu'ils seront plusieurs dans cette situation. Il va falloir repenser ce dispositif, non plus en termes de présence, mais sous l'angle de l'accompagnement.

La diminution ou la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne génère un accompagnement de proximité qui demande du temps, pour pouvoir prendre le temps.

Par ailleurs, dans l'avenir et à l'horizon de 2020 la notion de foyer non médicalisé (avec ou sans travail) pourra devenir effective (Décret de mai 2017). Même si, à ce jour, aucune obligation légale l'impose, cette possibilité est envisageable et doit nous questionner. La présence accrue de personnes accueillies et inaptes au travail doit d'ores et déjà nous mobiliser quant aux moyens qu'il faudra mettre en place pour répondre aux besoins et attentes de ce public.

Action n°1 - Modifier l'agrément du foyer pour accueillir des usagers qui ne travaillent pas en Esat.

Action n°2 - Organiser les plannings d'intervention des professionnels ainsi que l'organisation interne pour pouvoir accueillir des usagers qui ne travaillent pas.

En réponse à un appel à projets mis en place par l'ARS, l'association s'est inscrite en 2018 dans une démarche visant l'obtention de la certification *Cap'Handéo – Services et établissements Autisme* en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Anesm et de la HAS.

Cette démarche axée sur le principe d'individualité et de personnalisation de l'accompagnement, se veut transversale à tous les secteurs « enfants, hébergement et travail ». Ainsi, les fonds reçus ont été volontairement mutualisés entre les différents établissements dans le but de bâtir, ensemble, une

stratégie globale. Une coordonnatrice spécialiste de l'autisme a été recrutée afin d'effectuer un état des lieux de chaque site et de proposer un plan d'actions adapté.

Même si le foyer d'hébergement ne s'inscrit pas dans la certification Cap'Handéo, son implication dans cette démarche associative se traduit par la mise en place d'un « référent autisme » et la participation des professionnels de l'équipe éducative aux actions de formations collectives.

1.2.3.2 - Des partenariats pour répondre aux besoins du public accueilli

✕ Internes

Le foyer d'hébergement, comme l'ensemble des établissements de l'association des Papillons Blancs de Bergerac, s'inscrit dans une dynamique et une volonté de répondre au plus près des besoins et attentes des personnes accueillies. Le foyer d'hébergement participe, à travers son implication et son engagement dans la commission de parcours, à mettre en œuvre la logique de file active, elle-même s'inscrivant dans cette notion de parcours voulue par le législateur. Cette coopération vise à rechercher, trouver et proposer au sein de l'association, une solution adaptée et pérenne répondant au cas par cas et dans le respect de l'individualité à un besoin de continuité, de réorientation ou d'évolution de la personne.

✕ Externes

Si le foyer, et plus largement l'association, dispose de moyens transversaux à mettre en œuvre dans l'accompagnement des personnes accueillies, il n'en demeure pas moins qu'il est totalement illusoire impensable et sans intérêt, au sens de l'inclusion, de vouloir prétendre à apporter toutes les solutions en interne. Il s'agit alors de reconnaître à d'autres des compétences et des moyens d'intervention qu'il faut mobiliser en s'inscrivant dans une démarche reposant sur la richesse d'un fonctionnement ouvert et favorable à la notion de « réseau/partenariats ».

Le foyer d'hébergement, situé au cœur de la ville de Bergerac (sous-préfecture du Département et ville centre de la communauté d'agglomération couvrant un territoire de 38 communes) est étroitement lié, dans son fonctionnement, à son environnement, en termes : d'économie locale, de maillage associatif (culturel, sportif et loisir) et de dispositifs de type : services publics, Mairie, ESMS, bailleurs sociaux, pour ne citer que ceux-ci.

Le foyer, en se voulant acteur dans le dispositif d'inclusion et de diversification des modes d'habitat, doit développer son réseau et envisager de nouveaux partenariats. D'ores et déjà, des démarches sont en cours avec des bailleurs privés (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Mais cela implique alors de prendre en compte les contraintes liées à la mobilité de chacun et chacune et à leur capacité d'effectuer des déplacements (Action n°4 -). Il ne s'agit pas par ailleurs d'augmenter le nombre d'accompagnements effectués par les éducateurs, bien au contraire. Enfin, la santé occupant une place prépondérante dans l'accompagnement, il faut penser un nouveau mode de collaboration dans le suivi des usagers (Action n°7 -).

Afin de déployer les différents projets et de répondre aux nouvelles aspirations des usagers accueillis, des réseaux et partenariats vont devoir se créer ou se déployer, dont certains devront être concrétisés par une convention :

⇒ Concernant les différents modes d'habitat inclusif :

- Mésohia, Dordogne Habitat
- Bailleurs privés

- ⇒ Concernant les modes de déplacement :
- Mairie, CAB pour les transports en commun
 - Auto-école
 - Concessionnaires
 - SNCF
- ⇒ Concernant la santé :
- Service des urgences
 - Annuaire de spécialistes
 - Professionnels libéraux : médecins, psychologues

Action n°3 - Mettre en œuvre un fonctionnement en file active pour pouvoir anticiper et faciliter les parcours des personnes accueillies et leur permettre d'accéder à un mode d'hébergement évolutif adapté et répondant à leurs capacités.

Action n°4 - Mettre en place des solutions alternatives de type transports en commun et transports autonomes.

Action n°5 - Conventionner un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en lien avec les bus de ville et le TAD (transport à la demande)

Action n°6 - Conventionner un partenariat une auto-école (permis de conduire).

Action n°7 - Développer les outils en lien avec la télémédecine

Action n°8 - Instaurer un partenariat avec la Fondation John Bost et son « pôle médical » à venir.

2 - Les repères juridiques

2.1 - Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement ou du service (CASF)

Selon l'article L312-1 du CASF: « Sont des établissements et services sociaux et médico-sociaux [...] les établissements et les services [...] énumérés ci-après :[...] 7° Les établissements et les services [...] qui accueillent des personnes adultes handicapées, quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert. »

L'article L344-5 CASF dit : « Les frais d'hébergement et d'entretien des personnes handicapées [...] sont à la charge : 1° À titre principal, de l'intéressé lui-même sans toutefois que la contribution qui lui est réclamée puisse faire descendre ses ressources au-dessous d'un minimum fixé par décret et par référence à l'allocation aux handicapés adultes, différent selon qu'il travaille ou non. [...] 2° Et, pour le surplus éventuel, de l'aide sociale [...] »

Il n'existe pas d'article de loi qui décrive précisément le rôle et la mission d'un foyer d'hébergement. Les éléments cités proviennent du site internet : « <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15234> ».

« Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés est destiné à l'hébergement et l'accompagnement des adultes handicapés qui exercent une activité professionnelle.

Ce mode d'hébergement peut varier au niveau de sa formule d'hébergement (pouvant aller du bâtiment spécifique et autonome, aux petits groupes de logements dans l'habitat ordinaire), et de l'accompagnement qui peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie.

Le foyer d'hébergement est souvent annexé à un établissement ou service d'aide par le travail (Esat).

Il n'est pas médicalisé. Les prestations médicales, en cas de besoin, sont réalisées par des médecins libéraux. ».

Le numéro Finess de l'établissement est le 240006411.

2.2 - Les schémas régionaux et départementaux

2.2.1 - Le plan régional 2018-2028

Le projet régional de santé décline les cinq objectifs généraux suivants :

- Développer la prévention et la promotion de la santé
- Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement, notamment des personnes en situation de handicap
- Renforcer la coordination, la qualité, la sécurité, la continuité et la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales
- Améliorer l'organisation des parcours de santé
- Préparer et adapter le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Trois objectifs opérationnels concernant les personnes en situation de handicap :

- Améliorer quantitativement le dispositif d'accompagnement des adultes orientés en établissements médico-sociaux et optimiser l'existant, en coordination avec les Conseils généraux.
- Transformer et renforcer des établissements et services pour garantir une prise en charge adaptée (ex. : autisme).
- Développer les prises en charge alternatives (hébergement temporaire, accueil de jour, projets innovants) afin d'offrir aux personnes handicapées un véritable choix de vie. Affiner par territoire les besoins de places en structures alternatives.

2.2.2 - Le schéma départemental 2017-2022

2.2.2.1 - Axe 2– Mettre en place une réponse accompagnée pour tous => Fluidifier les parcours

✕ Proposition n°5 - Assouplissement des règles administratives régissant l'offre médicosociale

- Harmoniser dans le cadre du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) les modalités de facturation des stages visant l'admission d'une personne handicapée au sein d'un établissement ou service
- Réviser les autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) notamment en application du décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- Dans le cadre des plans d'accompagnement globaux (PAG), mettre en œuvre une procédure pour les dérogations accordées aux ESSMS afin de permettre le traitement rapide d'une situation complexe

✕ Proposition n°6 - Mise en place de projets innovants

- Adaptation de l'offre par le décroisement et l'expérimentation
- Création de services expérimentaux (exemple : section d'accueil de jour itinérante, établissement expérimental pour personnes présentant des déficiences et/ou difficultés multiples, unités de vie pour personnes handicapées psychiques ou présentant des troubles du spectre autistique ou vieillissantes, etc.)
- Mise en place de projets « Passerelles » inter-établissements

✧ Proposition n°7 - Mise en place de solutions de répit innovantes : transfert, famille d'accueil, accueil temporaire (journée, nuitée, week-end) et séjours de rupture

- Développement de l'accueil temporaire par l'assouplissement des autorisations conformément au décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques
- Diversification des formes d'accueil (journée, nuitée, accueil séquentiel)
- Adaptation de la tarification à ces modes d'accueil

✧ Proposition n°8 - Développement d'instances partenariales inter-établissements de construction des projets d'orientation des jeunes adultes

- Mise en place d'instances de rencontre et de coordination entre établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) enfants et adultes et établissements sanitaires d'un même territoire
- Mise en œuvre des stages d'immersion dans les établissements pour adultes
- Harmonisation des pratiques notamment de facturation
- Mise en place d'un calendrier de visites d'établissement Formation inter établissements Rencontres entre professionnels (échange de pratiques)
- Mise en place de liens entre les différents dispositifs existants à l'échelle départementale

2.2.2.2 - Axe 3 – Renforcer la formation, l'accompagnement et/ou le soutien des professionnels et des personnes handicapées elles-mêmes => Permettre à la personne handicapée d'être actrice de son parcours

✧ Proposition n°14 - Formation des personnes en situation de handicap à la transmission de leur expertise et à leur autoreprésentation

- Mise en place de formation et de soutien à l'attention des personnes handicapées à partir d'associations ou d'établissements ressources

2.2.2.3 - Axe 4 – Favoriser l'inclusion sociale et citoyenne

✧ Proposition n°18 - Développement de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs

Objectif : Assurer l'inclusion par le sport, la culture et les loisirs

- Conventions et partenariats entre les acteurs des champs sportifs, culturels et de loisirs
- Prendre en compte les personnes handicapées dans les actions culturelles et sportives mises en place par le département

✧ Développement de formules d'habitat inclusives :

- Habitat éclaté : création de pavillons à proximité des établissements et services sociaux et médico sociaux (ESSMS).
- Habitat partagé : unité de vie partagée fonctionnant sur la base d'une colocation avec mutualisation, au moins partielle, des services et dépenses.
- Habitat mixte : logement classique au sein d'un ensemble immobilier ordinaire.
- Habitat protégé : logement en intermédiation (sous location).

Objectif : L'inclusion par le logement

- Habitat éclaté : création d'unités spécifiques rattachées à un ESSMS par redéploiement de l'offre existante
- Habitat partagé : projet individuel avec accompagnement de services et associations
- Habitat mixte : sensibilisation des bailleurs sociaux et accompagnement médico-social
- Habitat protégé : projet porté par une association ou un ESSMS avec mise en place de baux glissants par redéploiement de l'offre existante

2.3 - Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

Arrêté de régularisation de la capacité du foyer d'hébergement de La Brunetière à Bergerac du 2 mai 2014

Article 1^{er} : « L'autorisation prévue à l'article L313-1 du CASF est délivrée (...) pour l'extension du foyer d'hébergement La Brunetière à Bergerac de 44 à 45 places. »

Article 2 : « Le foyer a pour vocation d'accueillir des personnes handicapées mentales adultes des deux sexes bénéficiant de la part de la CDAPH d'une orientation professionnelle en Esat et d'une orientation en foyer d'hébergement. »

Article 3 : La présente autorisation vaut habilitation à recevoir 45 bénéficiaires de l'aide sociale du département. »

L'article R314-3 du CASF dit : « [...] 2° L'autorité de tarification des établissements et services financés par l'aide sociale départementale [...] est le président du conseil départemental du département d'implantation de l'établissement [...]. »

2.4 - Les conventions

Il existe une convention HAD avec le secteur hébergement.

2.5 - Les RBPP

avr-18	Fiche repère : Le projet personnalisé : une dynamique du parcours d'accompagnement (volet Ehpad)
mars-18	Fiche repère : Normes de sécurité incendie dans les Ehpad (structure J et U) : entre normes et personnalisation des espaces
mars-18	Fiche repère : Sécurité alimentaire, convivialité et qualité de vie, les champs du possible dans le cadre de la méthode HACCP
janv-18	Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
déc-17	Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte
avr-17	Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux (Guide)
janv-17	Les espaces de calme-retrait et d'apaisement
déc-16	Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponses
mai-16	Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques
mars-15	L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes
janv-15	Le soutien des aidants non professionnels
mai-14	Prise en compte de la souffrance psychique de la personne âgée : prévention, repérage, accompagnement
juil-13	L'accompagnement à la santé de la personne handicapée

mai-13	Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en Esat
juil-12	Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
avr-12	L'évaluation interne : repères pour les services à domicile au bénéfice des publics adultes
oct-10	Le questionnaire éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
mai-10	Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service
avr-10	La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie
janv-10	Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement
nov-09	Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
juil-09	La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles
déc-08	Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
déc-08	Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
déc-08	Les attentes de la personne et le projet personnalisé
juil-08	La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre
juil-08	Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées
avr-08	Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code l'action sociale et des familles

3 - Le potentiel de l'établissement ou du service

3.1 - L'histoire de l'établissement ou du service

Le foyer d'hébergement « La Brunetière » a ouvert ses portes en 1995. D'abord prévu pour accueillir des personnes âgées, il sera mis en service dans sa fonction actuelle pour donner suite à la fusion des deux premiers foyers « Tournesol » et « Serret » devenus trop vétustes et non adaptés à la mixité entre-autre.

L'association qui avait signé un bail emphytéotique de trente ans avec le bailleur social Mésolia devrait devenir propriétaire des murs.

3.2 - Le bilan du précédent projet

L'axe prioritaire du précédent projet d'établissement s'articulait autour de la nécessité de quitter « des habitudes de fonctionnement » encore trop proches d'une prestation de type « hôtelière » pour s'inscrire dans une logique d'accompagnement individuel. À travers le projet personnalisé, il s'agissait de mener une réflexion et un travail autour des besoins de la personne, pour prétendre in fine, à davantage d'autonomisation « en vue de sortir de l'établissement ». Ce travail a été effectué au sein de l'établissement et par le biais de stages en situation à la maison de « Pré-joli ».

Au fil du temps et à propos du projet personnalisé, les professionnels ont pu, petit à petit, se familiariser avec cet outil de l'accompagnement, cet outil de co-construction et de co-élaboration. La version numérique du projet personnalisé via le logiciel Imago est en fonction depuis 2016 et si elle offre moult possibilités en termes d'exploitation de l'outil, elle nécessite encore une adaptation

certaine et une meilleure appropriation pour une majorité de professionnels. La création d'un poste d'éducateur spécialisé « coordinateur » est un réel appui pour l'équipe éducative.

Concernant « la nécessité de quitter des habitudes de fonctionnement », des actions ont été menées afin de promouvoir l'autonomisation des personnes accueillies. L'achat d'une machine à laver le linge et d'un sèche-linge a permis à certains usagers de ne plus dépendre de la lingerie centrale. Toutefois, ce dispositif a rapidement été confronté à ses propres limites en termes de local dédié (peu adapté) et de possibilité d'utilisation (saturation planning).

Enfin, la volonté d'inscrire les usagers dans une démarche participative (implication dans l'entretien de leur espace personnel, gestion des démarches administratives, etc.) s'est heurtée à une forme de résistance au changement tant du côté de certains professionnels que de certains usagers. Même si une progression est à souligner, il est à noter que l'écart entre une vie en appartement, en habitat partagé ou tout autre mode d'hébergement requérant plus d'autonomie et d'indépendance et une vie au sein du foyer d'hébergement reste encore conséquent pour la majorité des personnes accueillies pouvant malgré tout y prétendre.

3.3 - Les enjeux du présent projet

Ce projet d'établissement, dans sa conceptualisation, se doit de prendre en considération trois facteurs essentiels qui s'imposent à lui, presque comme une évidence. Le premier est incarné par cette volonté politique de permettre le libre choix du mode et du lieu de vie des personnes en situation de handicap, tandis que le second est étroitement lié au décret 2017 et à la possibilité offerte de faire évoluer l'agrément pour accueillir de personnes qui ne travaillent pas ou plus. Enfin, le troisième trouve son point d'ancrage dans la mise en place de Serafin-PH.

L'enjeu du présent projet sera donc de développer une offre de service adaptée et répondant au plus près aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap, en termes de modes d'habitat et d'accompagnement. Il s'agit non plus d'appréhender uniquement l'utilisateur sous l'angle de ses difficultés et donc de ses besoins mais de prendre en compte ses capacités et de proposer un accompagnement s'appuyant sur le champ des possibles.

Par ailleurs, si une coopération interne est déjà bien présente entre le foyer et les autres établissements de l'association (file active, commission de parcours, lien Esat), il faudra imaginer et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitat, culture, sport, loisir, etc.) qui pourront nous aider à apporter des solutions adaptées à chaque cas afin de garantir un « accompagnement personnalisé et de qualité » pour reprendre les termes de l'un des droits fondamentaux issus de la loi du 2 janvier 2002.

Enfin, le foyer d'hébergement par son fonctionnement et son souci d'être toujours au fait des évolutions sociétales, s'inscrit totalement dans la révolution numérique annoncée et son intégration au sein des ESMS. Là encore, il s'agira de poursuivre et de développer l'utilisation de l'outil informatique mis en place courant 2016 (Imago).

4 - Le public et son entourage

4.1 - Le public accueilli

4.1.1 - La population actuellement accompagnée

Le foyer accueille uniquement des adultes, hommes et femmes, atteints de déficience mentale moyenne à légère avec ou sans troubles psychiques et somatiques associés. Si la majorité des personnes accompagnées possède une autonomie leur permettant de réaliser seules les actes de la

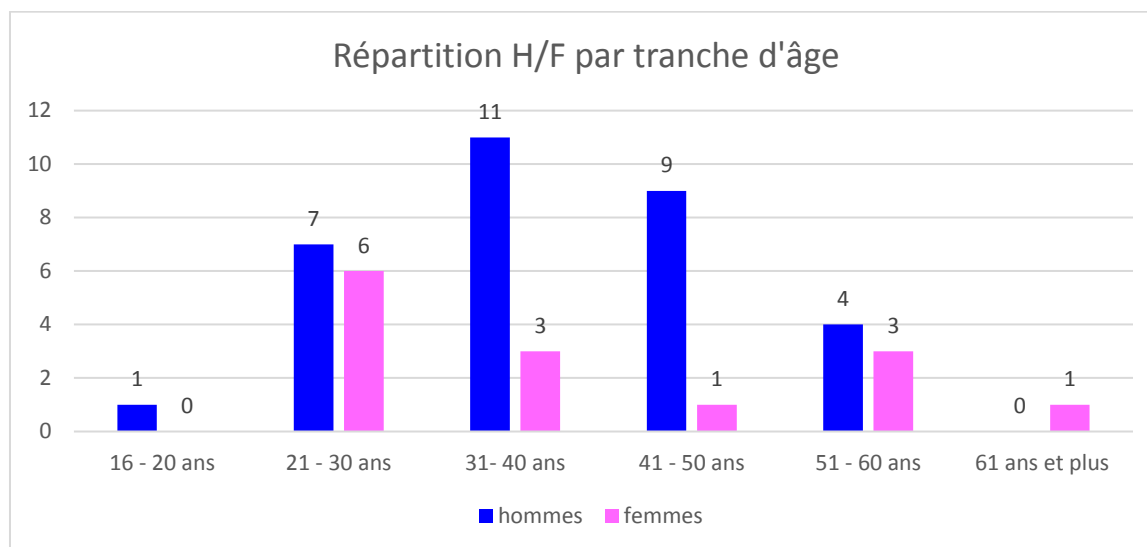
vie quotidienne, une présence et un accompagnement éducatif de proximité restent souvent nécessaire.

Même si leur état de santé ne nécessite pas un suivi médical constant, cet axe d'accompagnement est pris en compte dans chaque projet personnalisé car nous considérons qu'il est un facteur essentiel de notre accompagnement que nous voulons et revendiquons de qualité.

Par ailleurs, l'équipe éducative mène des actions individuelles et collectives afin de répondre au plus près aux attentes et besoins des usagers tout en respectant le principe de « libre adhésion » de chacune et chacun. Ainsi, d'un point de vue individuel, chaque usager bénéficie, jour après jour, d'un cadre d'intervention adapté. Il s'agit de proposer et de mettre en œuvre un accompagnement visant à promouvoir les actes de la vie quotidienne tels que : l'hygiène corporelle, prendre soin de ses affaires, entretenir sa chambre, sortir en ville, avoir accès à une activité sportive en club... D'un point de vue collectif, des actions sont mises en place à travers des sorties culturelles, sportives, des camps pour ne citer que celles-ci.

Actions individuelles et actions collectives s'inscrivent dans une complémentarité ayant pour finalité de préserver et de développer les capacités et potentialités de chaque usager, dans le respect du projet personnalisé de la personne accompagnée.

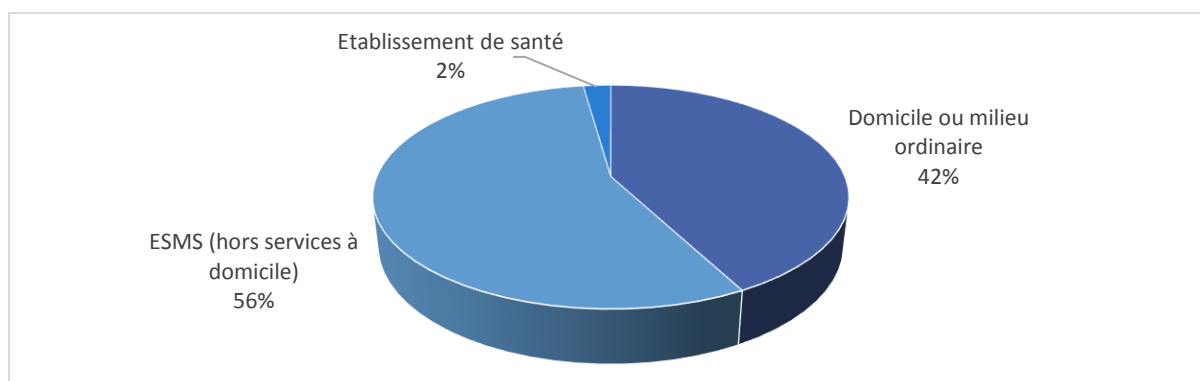
4.1.1.1 - Répartition par âge



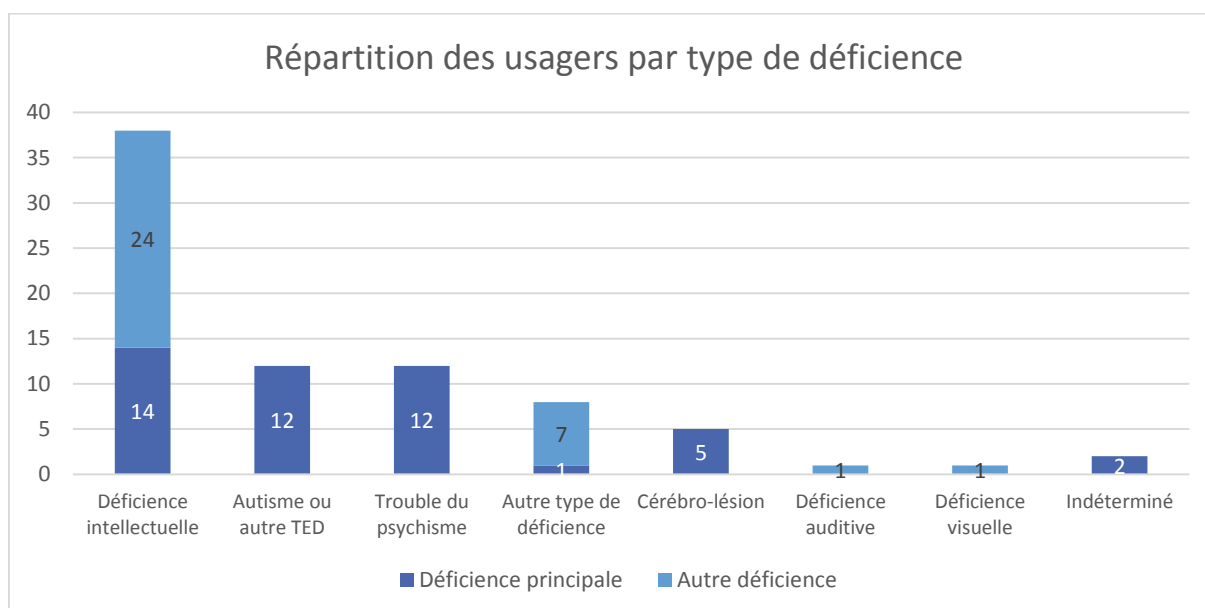
Le schéma fait apparaître une certaine disparité en termes d'effectif. Sur un effectif total de 45 personnes accueillies, 31 hommes soit 69% et 14 femmes soit 31%.

À la lecture du graphique, nous pouvons noter que la majorité des hommes accueillis se situe dans la tranche d'âge 21-50 ans (28/33) mais cela, bien évidemment, est conditionné par la politique de recrutement des Esat. Cette proportion se retrouve également chez les femmes.

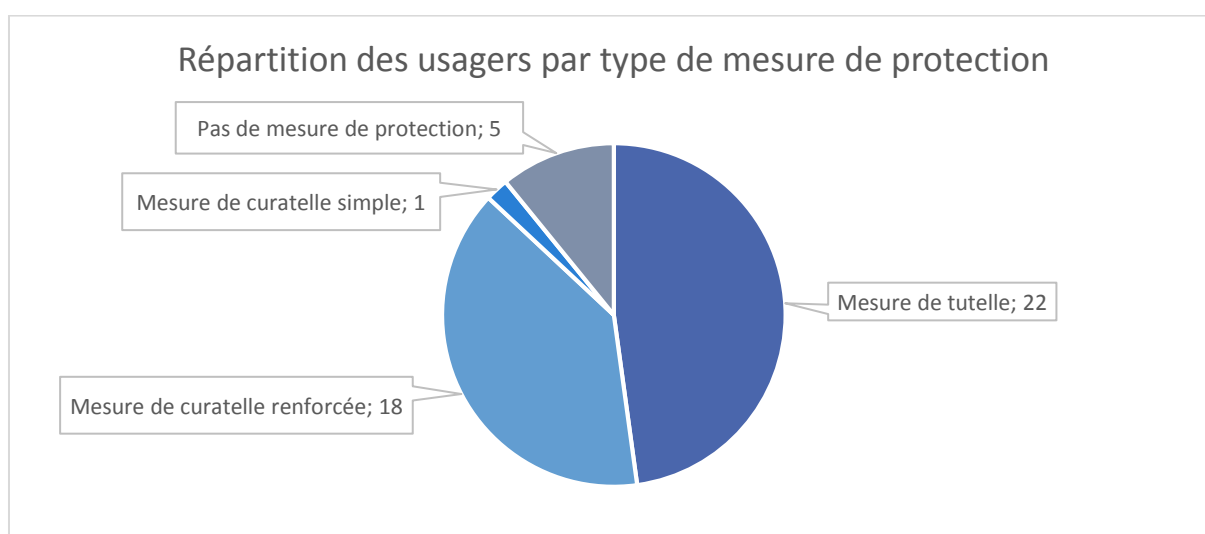
4.1.1.2 - Provenance des usagers



4.1.1.3 - Pathologies

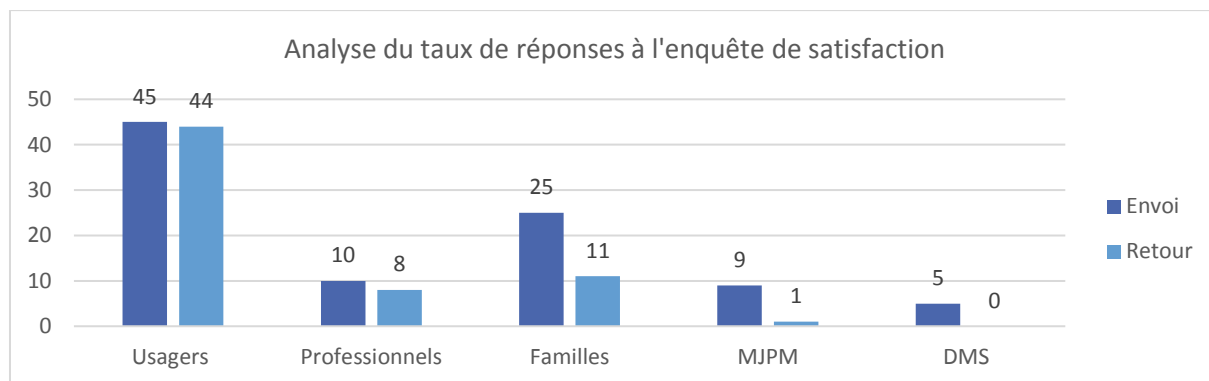


L'analyse est basée sur 46 usagers (45 en internat et 1 en file active (habitat partagé))

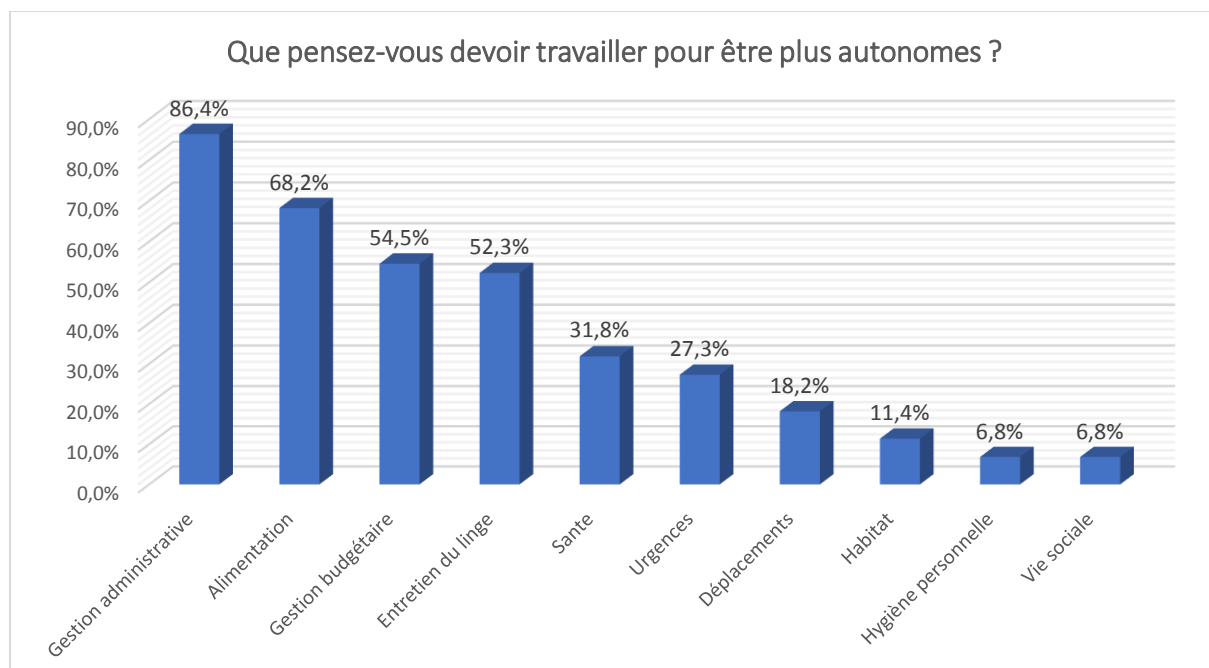
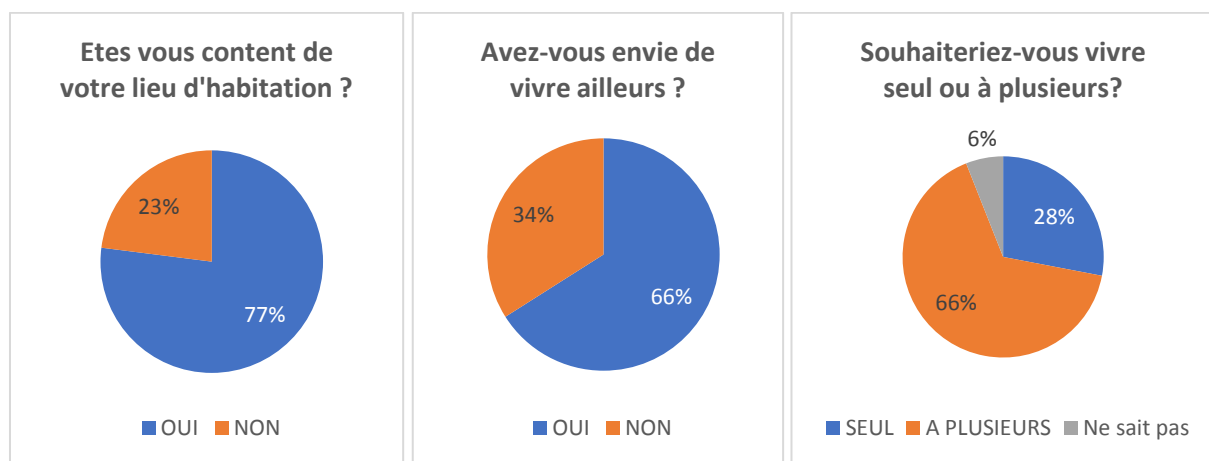


4.1.2 - Les besoins et attentes du public accompagné

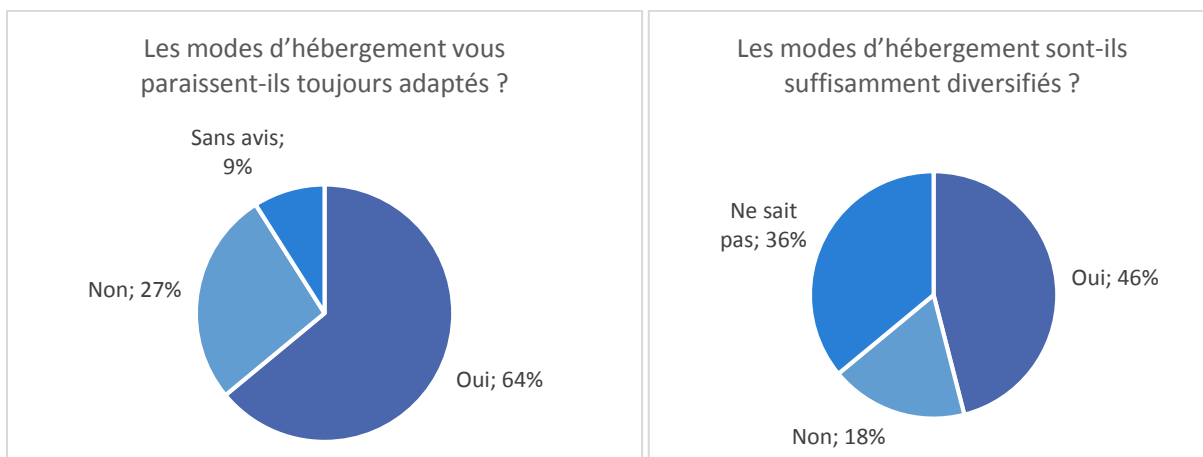
Courant 2018, dans le cadre du projet mené par les cadres du secteur hébergement ayant pour thème la diversification des modes d'habitat, des enquêtes ont été menées. Usagers, familles, MJPM partenaires et professionnels ont eu la possibilité de faire valoir leur point de vue quant à l'existant, et leur projection quant aux axes prioritaires à développer.



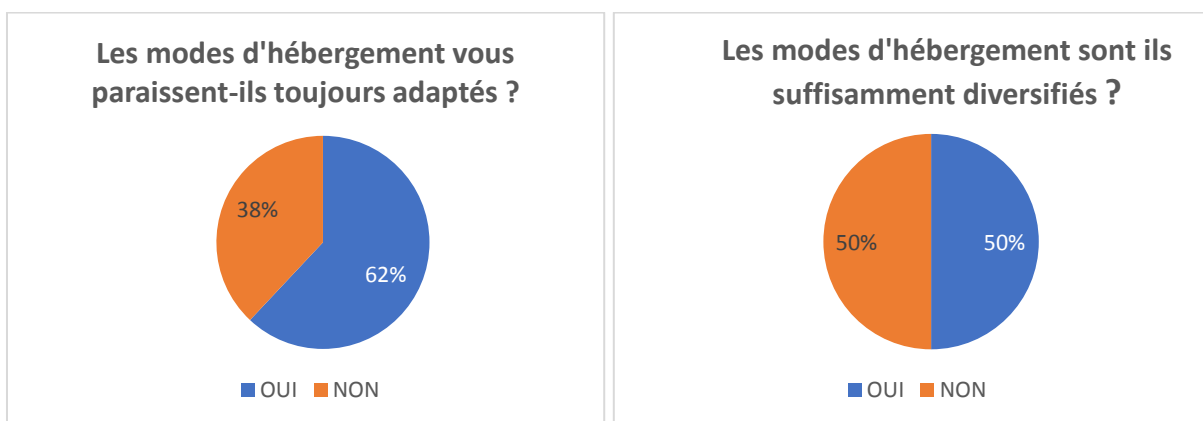
4.1.2.1 - Les besoins et envies repérées par le public accompagné



4.1.2.2 - Les besoins et envies repérées par les proches



4.1.2.3 - Les besoins repérés par les professionnels



Les différents graphiques révèlent une certaine similarité dans le choix des réponses, du point de vue des usagers, des proches, comme des professionnels, et ce, concernant « l'existant ». En revanche, à propos de la diversification des modes d'hébergement, il est à noter que, si les usagers se montrent majoritairement favorables, les proches et les professionnels semblent plus réservés. Les premiers envisagent d'autres modes d'habitation pour demain et des alternatives au foyer d'hébergement classique tandis que les seconds ont un avis plus partagé quant à la mise en œuvre d'une démarche d'inclusion et de diversification des modes d'habitats. Ce paramètre nous rappelle combien il est important d'associer toutes les « parties prenantes » dans la conduite d'un projet, aussi ambitieux et nécessaire, soit-il. Un travail de sensibilisation et de communication sera à envisager afin que ce projet soit compris et porté tant par les professionnels que par les familles de l'association.

4.1.3 - L'évolution de ces besoins et attentes (en cours et à venir)

Le nombre des personnes accueillies se situant dans la tranche d'âge des 21/30 ans représente 31% de l'effectif total. Ce pourcentage augmente encore si nous prenons en compte les 31/40 ans et passe à 60%. Cette particularité a un réel impact sur la dynamique du foyer du fait des demandes, attentes et besoins de ce public. Autonomie et indépendance sont plus que jamais revendiquées et prennent forme à travers de plus en plus de demandes de sorties diverses et variées (organisées, libres, en famille...), d'accessibilité au dispositif de droit commun et d'utilisation des réseaux sociaux, de connectivité, etc.

Les personnes de plus de 51 ans ne représentent que 20% de l'effectif total. Toutefois, leur rythme de vie souvent en « décalage » avec le collectif, nécessite une adaptabilité de l'accompagnement mis en

place. L'adjectif « éducatif » n'apparaît plus car il s'agit bien de l'accompagnement au sens large du terme, au sens du prendre soin à travers les différents besoins : santé, travail et fatigabilité, lien famille, orientation/réorientation...

4.2 - Les dynamiques de parcours des usagers

Le foyer d'hébergement s'inscrit dans la dynamique de parcours des usagers, portée par l'association. À ce titre et se voulant être une « passerelle » entre différents types d'hébergement, une réponse à l'instant « T » entre différents modes d'habitat, le foyer s'inscrit totalement dans le dispositif « la maison partagée de Pré-joli ». Il s'agit de permettre aux usagers de vivre une expérience (stages seuls ou à plusieurs) dans un ailleurs se voulant être un intermédiaire entre le foyer d'hébergement et la vie en appartement.

Par ailleurs, et à travers la démarche d'inclusion entreprise dès 2018, le foyer s'inscrit également dans le projet de diversification des modes d'habitat. À la fin du premier semestre 2019, un usager a intégré un dispositif de type « habitat partagé » et vit désormais l'expérience d'une collocation. Le studio qu'il occupait au foyer a été attribué à un usager prétendant lui aussi, à moyen ou court terme, à un mode d'habitat plus autonome. La chambre ainsi libérée a permis l'admission d'une nouvelle personne qui, un jour, aspirera peut-être à son tour, à plus d'autonomie.

Parallèlement à cela, une réorientation vers le SAVS peut être envisagée dès lors qu'elle fait sens et s'inscrit dans le projet personnalisé de la personne.

Enfin, pour les personnes ne pouvant plus prétendre à un travail au sein d'un Esat, une réorientation en interne vers le FOG, le Foyer J.Delprat de Monpazier, ou encore le FAM « Les Muscadelles » est envisageable. Malgré tout, si aucune solution n'est proposée au sein de l'association, des réorientations vers d'autres établissements et services sont possibles : croix marine, Ehpad, RPA, FO, FJB, etc.

4.3 - L'expression et la participation des usagers

4.3.1 - Sur le plan individuel

L'utilisateur participe à l'élaboration de son projet personnalisé tous les deux ans, moins si nécessaire. Ses attentes sont recueillies, un bilan de son projet antérieur est réalisé, dans le cadre d'une rencontre avec son référent. C'est le principe de « co-construction » décrit dans la RBPP de l'Anesm². Dans un travail de « co-élaboration » et de regards croisés, les professionnels identifient des besoins, déterminent des objectifs, mettent en place des moyens qu'ils évalueront ultérieurement ou a minima tous les ans. Le projet personnalisé est relu avec les personnes accompagnées ou non de leur représentant légal pour s'assurer que les besoins et attentes ont bien été respectés et validés par tous lors d'une rencontre avec le référent, l'éducateur(rice) spécialisé(e) et/ou le chef de service.

Un avenant au contrat de séjour est signé chaque année, dans lequel les objectifs et les prestations proposées par l'établissement sont synthétisés. Un exemplaire du document signé est remis à chaque partie.

Si le projet personnalisé est l'outil incontournable dédié à l'expression et la participation des usagers, il n'en demeure pas moins, qu'au sein du foyer, d'autres modes d'expression sont possibles. L'accompagnement éducatif s'articule, entre-autre, autour de la disponibilité et de l'écoute. Toute personne accueillie peut, à travers une rencontre formelle comme informelle, interpeller un membre de l'équipe éducative (jour/nuit) afin de lui faire part de ses remarques, ses questionnements ou

² Anesm, RBPP, « Les attentes de la personne et le projet personnalisé ».

discuter et échanger tout simplement. L'équipe de direction, les services administratifs et généraux alimentent également ce principe.

De plus, l'expression de leur citoyenneté, totale et entière, est garantie par la reconnaissance, le respect et la mise en œuvre de leurs droits et devoirs, tant dans le fonctionnement de l'établissement qu'à l'extérieur de celui-ci. Désormais, toute personne bénéficiant d'une mesure de protection peut jouir de son droit de vote. Au sein du foyer, tout est mis en œuvre afin de leur garantir ce droit. Il en est de même pour les convictions religieuses, chacun pouvant vivre sa foi dans le respect des autres et en accord avec les règles d'un établissement laïque.

Enfin, les usagers ont la possibilité de faire état d'un problème survenu au sein du foyer. Pour cela, ils le signalent à un éducateur qui note un événement indésirable dans Imago-DU. Les usagers peuvent aussi renseigner eux-mêmes une « fiche de dysfonctionnement ».

4.3.2 - Sur le plan collectif

4.3.2.1 - Réunion d'expression : « Débat démocratique »

Cette réunion a lieu tous les deux mois pendant une heure environ, au réfectoire. Tous les usagers sont invités à y participer mais l'adhésion reste libre. Elle est animée par le chef de service en présence d'un éducateur (si disponible).

C'est un moment d'échange autour des différents thèmes proposés par les usagers eux-mêmes (actualité, sport, culture, etc.). Il s'agit de « parler de tout », sans tabou, tout en respectant les différences de point de vue. Une boîte à idées est en place pour recueillir les thèmes à aborder.

4.3.2.2 - Conseil de la vie sociale

Cette réunion est préparée en amont par les usagers et les professionnels élus. Trois semaines avant la date du CVS, ces derniers interviennent dans le réfectoire afin de demander aux usagers s'ils ont des éléments à apporter à l'ordre du jour. L'ordre du jour est ensuite construit par les deux professionnels élus.

La réunion du CVS a lieu a minima trois fois par an en présence des élus (représentants des usagers, des professionnels, des familles/RL, du conseil d'administration de l'association), conformément aux textes de loi. Elle réunit les deux foyers (Louise Augiéras et La Brunetière). Elle est animée par le président du CVS, accompagné du directeur.

Le compte-rendu est établi par une des secrétaires de l'hébergement (qui assiste à la réunion). Il est validé par le directeur, puis par le président du CVS, qui le signe.

Action n°9 - Rédiger les ordres du jour et compte-rendu de CVS en Falc.

Les délégués (personnel + usagers) vont rencontrer les usagers, dans les mêmes conditions que pour la construction de l'ordre du jour, afin de leur faire part des conclusions de la réunion.

4.4 - Les relations avec l'entourage

Le maintien du lien de l'utilisateur avec sa famille est primordial et essentiel. Des échanges réguliers sont favorisés à l'occasion :

- De la signature de l'avenant au contrat de séjour,
- Des comptes rendus des CVS, adressés à chaque famille et représentants légaux,
- Des moments « portes ouvertes » avec les familles et amis,
- Des rencontres formelles ou informelles.

La venue de personnes extérieures à l'établissement est possible dans la mesure où il n'y a pas de mise en danger d'un usager en particulier ou de la collectivité, et qu'elle ne perturbe pas le fonctionnement de l'établissement ni la vie privée des personnes accueillies.

En toute circonstance, le personnel présent doit en être informé. L'accueil des visiteurs est différent en fonction des situations. Plusieurs modalités sont possibles : accueil au salon des invités, promenades dans le parc et accueil dans la chambre. Toutefois et concernant cette dernière modalité, la demande doit en être faite, au préalable, au chef de service. Le foyer est avant tout le lieu de vie de tous les usagers et il s'agit de respecter leur intimité.

5 - La nature de l'offre de service et son organisation

5.1 - La nature de l'offre de service

Le foyer d'hébergement a pour mission d'accueillir des personnes en situation de handicap mental (léger à moyen) avec ou sans troubles associés. Elles doivent bénéficier d'une orientation délivrée par la MDPH en lien avec leur qualité de « travailleurs d'Esat ». Elles doivent pouvoir assumer en autonomie, la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne. L'admission au sein du foyer est conditionnée par la nécessité d'avoir effectué deux stages, au minimum afin de confirmer ou infirmer leur potentialité à vivre en collectivité. L'impossibilité d'être maintenu au sein du dispositif Esat (Esat et/ou SAJ) en lien ou non avec l'état de santé physique et/ou mental, entraîne l'arrêt de l'accompagnement au titre de l'hébergement tant qu'il n'y aura pas de changement d'agrément comme indiqué par le décret de mars 2017.

5.1.1 - L'accompagnement

Le foyer, fidèle aux valeurs et aux orientations associatives, s'inscrit dans un « management par la qualité » qui vise, en premier lieu, à garantir les droits fondamentaux des usagers. Il s'agit également de proposer un accompagnement personnalisé et de qualité afin que la personne accueillie puisse évoluer dans un cadre rassurant et sécurisant. Ce dernier est rythmé en fonction des temps de travail effectués au sein des Esat et des temps de repos.

À travers le projet personnalisé, l'équipe éducative recueille les attentes de l'utilisateur (et/ou de son représentant légal), détermine des objectifs et des moyens qu'elle évalue afin de garantir, à l'utilisateur, un accompagnement au plus près de ses besoins.

La finalité d'une telle démarche sous-tend un travail axé sur l'autonomie et se traduisant par : repérer, valoriser et développer des compétences pour certains, valoriser et maintenir des acquis pour d'autres. Il n'est donc plus question de « faire à la place de » mais a minima « faire avec » et surtout favoriser aussi souvent que cela est possible le « faire-faire », « laisser faire » qui engendre davantage de prise d'initiative et d'indépendance. Cet axe de travail s'applique aussi bien aux actes de la vie quotidienne qu'à toutes activités et sorties visant l'épanouissement personnel et l'inclusion en milieu ordinaire (sport/clubs sportifs, culture/associations culturelles, etc.).

Le foyer doit être, avant tout, un lieu chaleureux et sécurisant où il fait bon vivre. Afin de préserver un esprit familial, lors des fêtes carillonnées ou à l'occasion de tout autre événement festif « animant » le foyer, les membres du personnel sont invités à prendre part à ces « temps forts » qui jalonnent et égaient le quotidien des usagers.

5.1.2 - Financement

Dans le cas où les ressources ne suffiraient pas, l'usager peut avoir recours à l'aide sociale départementale dans les conditions d'éligibilité prévues par le règlement départemental, à savoir :

- Être âgé de plus de 20 ans
- Justifier ses conditions de ressources
- Être de nationalité française

5.2 - L'organisation interne de l'offre de service

5.2.1 - Les modes d'organisation interne

Le foyer a pour objectif d'apporter, aux personnes hébergées, un accompagnement, un soutien dans les actes de la vie quotidienne. Il s'agit de les aider à :

- Prendre soin de leur corps (hygiène, santé, activité physique...),
- Prendre soin de leur image (vêtue, coiffure, soins esthétiques...),
- Entretenir leur espace privé (ménage, décoration...),
- Stimuler les capacités de types cognitifs (lecture, écriture...),
- Développer l'exercice de la citoyenneté (démarches administratives, téléphoniques, informations sur la société...).

5.2.1.1 - Le quotidien

Le travail en Esat, avec les contraintes horaires qui le caractérise, rythme considérablement l'accompagnement des personnes vivant au foyer.

Une journée de travail type s'articule comme suit.

Le réveil s'effectue à partir de 7h en autonomie, ou avec aide, et les levers s'échelonnent en fonction des capacités de chacun. Le petit-déjeuner est possible dès 7h15 pour les plus matinaux et prend fin vers 8h10 grand maximum car s'il faut être prêt pour 8h30, heure de départ des trois bus assurant le transport vers les Esat, il faut également faire un minimum de toilette avant de partir travailler. La encore, une aide est possible en fonction des besoins de chacun.

Le retour au foyer s'effectue tous les jours vers 17h30, hormis le mercredi à 16h30. Une boisson leur est proposée au self.

Toutes et tous vaquent alors à leurs occupations en attendant le dîner (19h/20h). Des activités extérieures ou intérieures sont proposées. Les usagers y participent en fonction de leur envie et de leur projet personnalisé. Les accompagnements sont planifiés sur ce temps-là : douche, courses, médecin, esthéticienne, coiffeur... C'est aussi l'occasion de passer du temps entre usagers, de se reposer, d'échanger avec les éducateurs présents.

Le coucher s'échelonne en fonction des envies de chacun(e). Quoiqu'il en soit, et une fois dans l'intimité du « chez soi » il leur appartient d'être raisonnable quant à l'endormissement afin d'avoir suffisamment de repos avant « d'attaquer » une nouvelle journée. Le veilleur de nuit peut prodiguer quelques conseils en lien avec le bon sens et la raison.

5.2.1.2 - Hygiène et image de soi

Les personnes accueillies au sein du foyer d'hébergement jouissent d'une certaine image leur conférant une très bonne autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Cela est en effet indéniable pour certains mais il est bien imprudent d'en faire une généralité quant à l'hygiène corporelle entre-autre. Sans être toutefois dans une prise en charge globale de la personne, un accompagnement de type guidance verbale voire gestuelle, est indispensable pour certains(es). Si les mentalités et les

regards ont évolués vis-à-vis du handicap, ce dernier peut encore stigmatiser les personnes que nous accompagnons au sein de nos établissements. Même s'il est vivement recommandé de ne pas se fier aux apparences, l'image que l'on renvoie à « l'autre » reste la première forme de communication entre deux individus. Cette communication non-verbale est une invitation ou pas à la rencontre. Au sein du foyer, nous nous efforçons d'attacher une grande importance à cet aspect de l'accompagnement car nous sommes convaincus de la gageure qu'il sous-tend en termes de respect de soi et de respect des autres. Si la société se veut plus inclusive, l'inclusion doit être l'intérêt de tous, sans exception.

D'un point de vue individuel, chaque accompagnement proposé s'inscrit dans le projet personnalisé de la personne et s'articule autour des besoins identifiés et repérés. L'action des professionnels prend appui sur l'utilisation d'outils, de repères temporels et/ou éducatifs de type planning personnalisé, pictogrammes, etc.

D'un point de vue collectif, le foyer dispose d'un salon esthétique dans lequel les usagers peuvent bénéficier de soins de confort de type massages, soins du visage, manucure, pédicure (intervenante extérieure) coiffure, bain. Cependant ces différentes « prestation » ne doivent pas se substituer à celles proposer en ville car l'accès aux dispositifs de droits communs est une priorité en termes d'inclusion.

5.2.1.3 - Cadre de vie

D'un point de vue individuel, chaque chambre et/ou studio est l'espace privatif et intimiste des personnes accueillies. Il leur appartient de l'emménager comme bon leur semble, en fonction de leurs goûts et envies car il est important, nous semble-t-il, qu'elles puissent investir cet espace qui est le leur et, qui plus est, qu'elles puissent s'y sentir bien.

Là encore, l'entretien de cet espace personnel dépend des possibilités de chacun, repérées et identifiées par les professionnels et inscrites dans le projet personnalisé. Il ne s'agit pas de faire à la place de, mais de faire avec voire de laisser faire. Toutes et tous sont sollicités à hauteur de leurs moyens (balayage, nettoyage, rangement). Une intervention journalière des « ASI ménage » complète le dispositif.

D'un point de vue des locaux à usage collectif, les usagers participent à certaines tâches ménagères essentiellement axées sur le temps de restauration et l'espace dédié (débarrassage, vaisselle, balayage du self, etc.), le reste étant effectué par les « ASI ménage » pour tout ce qui concerne l'entretien, par les agents du service technique pour tout ce qui est de l'ordre de réparations diverses et variées.

5.2.1.4 - Alimentation

Concernant l'alimentation des usagers (régimes, texture, aversions, quantités, etc.) l'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les médecins traitant et veille à ce que les prescriptions soient respectées. En effet, l'alimentation est un sujet « sensible » dans bon nombre d'établissements car elle est soumise, bien souvent, aux propres représentations de chaque membre de l'équipe. Le fonctionnement ainsi instauré (prescriptions médicales) permet une harmonisation des pratiques.

5.2.1.5 - Santé

Le foyer d'hébergement est un établissement non médicalisé. Pour autant, la santé reste un axe et une préoccupation essentiels de l'accompagnement proposé.

✕ Le suivi médical, assuré par l'équipe médico-psychologique

Chaque usager a le choix de son médecin traitant et des spécialistes qu'il sera amené à consulter dans le cadre de son suivi médical. L'équipe éducative l'accompagne si besoin dans l'organisation et le suivi des différents rendez-vous médicaux.

Le médecin psychiatre de l'Esat assure le bon déroulement du suivi de santé de l'utilisateur en lien avec les différents intervenants médicaux et l'équipe. Le médecin psychiatre de l'Esat prescrit la majorité des traitements psychiatriques. Tous les soins nécessitant l'intervention d'auxiliaires médicaux font l'objet d'une prescription afin qu'ils soient effectués par un infirmier libéral.

Une podologue intervient tous les 15 jours au sein de l'établissement.

L'utilisateur peut bénéficier à l'extérieur de l'établissement de divers accompagnements dont il a besoin : kiné, ostéopathe...

Trois éducateurs identifiés « référents médicaux » :

- **Assurent** la coordination de la gestion des traitements médicaux (gestion des ordonnances, fiches de suivi d'aide à la prise, suivi des stocks, vérification des piluliers et mise en place dans le chariot médical)
- **Portent** une attention particulière au suivi des différents rendez-vous en lien avec les IDE des Esat.
- **Contribuent** à la sécurisation du circuit du médicament en optimisant au mieux la communication avec la pharmacie qui prépare l'ensemble des piluliers

Circuit du médicament

Un partenariat a été conventionné avec une Pharmacie afin de sécuriser le circuit du médicament, de sa préparation à son administration (aide à la prise). Les ordonnances sont envoyées directement à la pharmacie par les secrétaires médicales des Esat. Ensuite, les traitements sont préparés et répartis dans des semainiers par les préparatrices en pharmacie puis sont amenés au sein du foyer, tous les jeudis après-midi. Selon un planning établi, les référents médicaux réceptionnent les piluliers et procèdent à leur rangement dans le chariot prévu à cet effet ou organisent les départs du foyer (week-end, congés) en préparant les cupules nécessaires.

La distribution est assurée matin/midi (hors temps Esat) et soir par les éducateurs présents (aide à la prise). La prise des traitements s'effectue à l'infirmerie

Certains usagers ont la capacité de gérer seuls la prise du traitement. Ils peuvent stocker leur pilulier dans leur chambre sous la condition que celui-ci soit rangé dans un endroit sûr et que leur porte de chambre soit fermée à clefs en permanence. Le dispositif établi est inscrit dans le projet de la personne et a été porté à la connaissance du médecin psychiatre pour avis.

« Être en bonne santé » ne se limitant pas exclusivement à la prise des traitements, l'équipe éducative veille à ce que les personnes accueillies aient une bonne hygiène de vie et les encourage quotidiennement en ce sens (hygiène corporelle, hygiène alimentaire, etc.). Si la santé doit être « l'affaire de tous », elle doit être une priorité pour l'intéressé lui-même. Chaque usager est sollicité (dans la limite de ses possibilités) par l'équipe éducative en le rendant davantage « acteur » de son suivi médical.

5.2.1.6 - Activités sportives et/ou artistiques

Les activités sportives

Les activités sportives sont un support largement utilisé par l'équipe éducative. En effet, le sport permet de stimuler la confiance en soi, de favoriser la prise de conscience de son corps, de développer l'esprit de groupe, le respect de l'autre, mais aussi le respect des règles et le contrôle de soi.

Les usagers ont la possibilité de faire du sport, soit en intra-muros et encadrés par des membres de l'équipe éducative, soit en extra-muros au sein de clubs ou autres associations sportives (handball adapté, équitation, handidanse, etc.)

Au sein des Papillons Blancs, ils peuvent également bénéficier des installations sportives des autres établissements et services de l'association : salle de musculation/fitness du foyer, piscine extérieure du FAM, piscine couverte de l'IME Rosette, gymnase de Rosette (dans le cadre des séances de sport collectif).

Les éducateurs accompagnent les usagers dans un large éventail d'activités, sports collectifs (hand, foot, basket), piscine municipale de Bergerac, randonnée pédestre, sortie vélo, pétanque, etc.

✕ Les activités artistiques

Les activités artistiques et d'expression sont utilisées pour favoriser l'épanouissement des personnes. Ces supports permettent de développer la créativité et le dépassement de soi, de partager une expérience positive génératrice d'énergie, de favoriser des échanges entre personnes.

Le foyer propose plusieurs supports que sont : musique, peinture, collages, bricolage. Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive car toute proposition issue des usagers est susceptible de faire l'objet d'un atelier artistique.

Au sein du foyer, deux ateliers « phares » concourent à animer les soirées :

- Atelier « bricolage », regroupant peinture, collage, création diverses et variées. Une professionnelle encadre cet atelier qui fait appel à la créativité de chacun et favorise le travail de la motricité fine. Par ailleurs, il contribue à l'embellissement de l'espace intérieur et extérieur du foyer et permet de réaliser les différentes décorations qui viendront enrichir et égayer toute manifestation ou fête organisées au sein du foyer
- Atelier « musique/chorale », animé par deux professionnels. Les usagers sont invités à « pousser la chansonnette » en reprenant quelques classiques de la chanson française et internationale. La finalité pourrait être de se produire lors de la fête de la musique.

Par le biais de l'activité sportive et de l'activité artistique, il s'agit non pas d'appréhender la personne uniquement sous l'angle du handicap et de l'incapacité, mais bel et bien de lui reconnaître des compétences, des capacités qu'il faut exploiter et mettre en avant à travers un travail de valorisation. Autre lieu, autre endroit, autre contexte, autre regard...

5.2.1.7 - Présence d'accueil de jour (PAJ)

Le foyer assure une présence éducative, 24h/24h et 7j/7j. Pour ce faire et afin de répondre à un besoin spécifique, il a été instauré depuis plusieurs années, une présence d'accueil de jour. En effet, si la quasi-totalité des usagers accueillis travaille au sein des différents Esat de l'association, il arrive que certains ne soient plus en capacité de travailler à temps complet ni même de prétendre à la SAJ (section d'accueil de jour) situées sur le site des Esat pour pallier certaines difficultés. Pour qu'un usager bénéficie de ce temps supplémentaire au sein du foyer (accueil de jour), il faut au préalable que cela soit déterminé conjointement entre les professionnels du foyer et de l'Esat, lors d'une réunion pluriprofessionnelle.

Par ailleurs, la PAJ permet également de proposer une présence et un accompagnement aux usagers ne pouvant se rendre à l'Esat en raison d'un arrêt maladie ou accident de travail.

Action n°10 - Repenser la PAJ en termes de présence éducative en journée.

5.2.1.8 - Déplacement / Locomotion

À ce jour, l'équipe éducative assure encore bon nombre de transports en tout genre (achats, rendez-vous médicaux, activités sportives/artistiques individuelles...). Certains usagers sont véritablement en difficulté dans leurs déplacements mais d'autres pourraient être davantage « acteurs ». Dans les deux cas et à travers les projets personnalisés, une réflexion est menée afin de proposer des solutions

répondant aux besoins de chacun. Il s'agit parfois de proposer seulement un accompagnement autour d'un repérage de trajet pour que l'utilisateur puisse par la suite se déplacer seul.

Action n°11 - Utiliser le TAD (transport à la demande) proposé par la CAB, gestionnaire des transports urbains

5.2.1.9 - Vacances

Être en vacances revêt plusieurs aspects en termes de possibilités :

- Vacances en famille,
- Séjours avec un organisme extérieur choisi par l'utilisateur,
- Séjours organisés et/ou animés par l'équipe éducative,
- Présence au foyer avec des activités proposées.

Un calendrier des vacances et absences des personnes est établi en amont pour faciliter l'organisation de la vie de groupe.

5.2.1.10 - Vie affective et sexuelle

Depuis cinq ans maintenant, une charte de la « vie affective et sexuelle » a été mise en place à la suite d'un colloque organisé au sein des Papillons Blancs courant 2014. La parole a été donnée aux usagers et toutes et tous ont pu exprimer leur perception, leurs souhaits et attentes quant à ce sujet, leur questionnement en lien direct avec leur vie au sein du foyer d'hébergement.

Sujet tabou jusque-là, ce fut une véritable « révolution », un changement des mentalités et du regard porté sur le handicap et la sexualité. Reconnaître ce droit aux usagers a été une avancée considérable en termes d'accompagnement pour les professionnels et d'acceptation pour les familles.

Dès lors, la dimension affective et sexuelle a trouvé sa place dans les pratiques professionnelles à travers son inscription dans le projet personnalisé. La charte et des outils pédagogiques ont permis d'aborder des thèmes tels que : relation sexuelle, consentement, homosexualité, masturbation, etc.

En tout état de cause, au sein du foyer, il s'agit de proposer un accompagnement éducatif et pédagogique et non un accès à une sexualité aidée.

5.2.1.11 - Habitat partagé

Vivre au sein du foyer ne doit pas être une finalité pour peu que l'on possède des dispositions à prétendre à davantage d'indépendance.

Afin de préparer certains usagers à ce que sera une vie en collocation (habitat partagé) voire en appartement (avec ou sans suivi SAVS) et complémentairement à toutes les actions menées à travers « l'hygiène/ image de soi », « cadre de vie » et la réalisation de stages à la « maison de pré-joli », le foyer propose deux « ateliers », deux dispositifs concourant aux apprentissages des actes de la vie quotidienne :

- Une buanderie avec lave-linge et sèche-linge organisée par un planning d'utilisation.
- Une cuisine pédagogique permettant de proposer tous les lundis soir, à deux groupes de trois usagers, une « aide à la préparation des repas » et encadrée par un membre de l'équipe éducative.

5.2.2 - Les moyens matériels

Le foyer est un bâtiment de plain-pied positionné au centre d'un grand parc lui conférant un cadre agréable et serein. Situé dans le quartier nord de Bergerac (la Cattede), il est un peu éloigné du centre-ville mais bénéficie de la présence de commerces de proximité et de la gare SNCF.



5.2.2.1 - Les locaux

D'une superficie totale de 2.859 m² il dispose de :

- **43 chambres individuelles** (dont deux sont dédiées à l'accueil des stagiaires Esat et à l'accueil d'urgence) et de **4 studios**. Chaque chambre et/ou studio bénéficie d'un coin salle d'eau et WC. Chaque porte est numérotée et il appartient à l'utilisateur d'y apporter sa touche personnelle (photo, nom, déco.).
- **1 lingerie centrale** assurant l'entretien du linge du foyer et du FAM les Muscadelles
- **1 cuisine centrale** effectuant la totalité des repas pour les trois foyers, Brunetière, Augiéras et Muscadelles. Un partenariat avec la société Médiarest assure l'approvisionnement en matière première et l'élaboration des menus en lien avec une diététicienne. Un cuisinier à plein temps et mis également à disposition par le prestataire. Les cuisiniers assurent la préparation des repas et n'interviennent que de 8h à 15h environ. Les « ASI cuisine » assurent la remise en température des plats tous les soirs.
- **1 self**
- **1 salle de réunion**
- **6 bureaux** (accueil/secrétariat, comptabilité, Directeur, Directrice-adjointe, Chef de service et éducateurs) équipés de matériel informatique et de téléphonie
- **1 salle de sport/activités**
- **1 salon principal** avec bar, billard, télévision, babyfoot, bibliothèque
- **1 salon** à la disposition des familles et autres **visiteurs**
- **1 salon esthétique**
- **Des sanitaires collectifs**
- **1 buanderie pour les usagers** disposant d'un lave-linge et d'un sèche-linge et s'organisant autour d'un planning d'utilisation
- **1 cuisine pédagogique** (aide à la préparation des repas)

5.2.2.2 - Les véhicules

Une flotte de deux véhicules : 1 véhicule léger et un fourgon 9 places, complètent les moyens matériels.

5.2.3 - Les principales procédures

5.2.3.1 - L'admission

L'admission au foyer d'hébergement est conditionnée par une « place » dans un des Esat de l'association. La procédure d'admission est donc liée à l'organisation des démarches au niveau des Esat. Elle est décrite précisément dans la procédure N°03-05.

Pour être admissible, l'utilisateur doit avoir effectué au moins deux stages en internat au sein du foyer conjointement à des stages effectués en Esat. Il doit également faire l'objet d'une orientation en foyer d'hébergement, validée par la MDPH de son lieu de résidence. Lorsque ces conditions sont réunies, il peut ensuite faire une demande d'admission en faisant parvenir un courrier au directeur.

En fonction du déroulement des stages de la personne, une décision est prise lors d'une commission d'admission. L'utilisateur peut alors être orienté sur l'un des foyers d'hébergement de l'association mais dans la majorité des cas, il intègre la liste d'attente. Deux fois par an, l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints, chefs de services et assistants de services sociaux de tous les ESMS de l'association se réunit lors de la réunion de « commission de parcours » et étudient les différentes listes d'attente. Des arbitrages se font, des solutions se trouvent...

5.2.3.2 - Le projet personnalisé

Depuis la loi du 2 janvier 2002 et à la suite des recommandations de « bonnes pratiques » de l'Anesm (désormais HAS), chaque usager dispose d'un projet personnalisé. Ce dernier fait partie des outils mis en place par l'établissement et son fonctionnement est décrit dans la procédure N 04-09 (consultable dans les documents qualité).

La recommandation de bonnes pratiques « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » met en évidence, deux axes fondamentaux que sont la notion de co-construction et de co-élaboration.

Le premier concerne directement l'utilisateur car il est question de l'impliquer dans la démarche. Il s'agit avant tout de son projet (la participation n'a pas de caractère obligatoire pour l'utilisateur, cela reste une sollicitation). Le représentant légal est également associé.

Le second, « co-élaboration » sous-tend que l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'utilisateur doivent être impliqués dans la construction du projet personnalisé.

De ces deux notions principales, émergent cinq axes complémentaires :

- Se placer en position de reconnaissance mutuelle
- Faire émerger des propositions nouvelles
- Prendre en compte les habitudes de vie
- Encourager les essais
- Aborder les questions « sensibles »

Le référent éducatif est chargé de rencontrer l'utilisateur et de recueillir ses souhaits, de contacter les partenaires (y compris les familles, mandataires, etc.) afin de préparer une proposition de projet pour l'équipe. L'équipe éducative détermine les axes du projet. Il est proposé à l'utilisateur et à son représentant légal, qui peuvent demander des ajustements s'ils le souhaitent. Le projet est ensuite validé par toutes les parties avant d'être mis en œuvre. Au sein du foyer, nous avons pris le parti de reprendre le projet dans son intégralité, tous les deux ans mais avec une évaluation à mi-parcours.

5.2.3.3 - La sortie

Plusieurs situations caractérisent un type de sortie définitive du foyer (procédure n°06-01) :

- Changement d'établissement
 - pour raisons personnelles et/ou professionnelles
 - orientation/réorientation vers un établissement plus adapté
- Accès au milieu ordinaire
 - Retour au domicile familial
 - Logement autonome avec ou sans suivi SAVS
 - Habitat partagé (collocation) avec suivi foyer
- Retraite

Si la sortie ne concerne que le foyer, ce dernier assure l'accompagnement de la personne (si elle le souhaite) dans les différentes démarches administratives à effectuer (en lien avec l'assistante sociale des Esat). Si la sortie concerne le foyer et l'Esat, l'Esat assure la majorité des accompagnements, et en tient informé le foyer.

Les personnes accueillies atteignant l'âge de la retraite ne peuvent plus bénéficier d'un hébergement au sein du foyer car ce dernier est conditionné par un emploi au sein d'un Esat. L'accompagnement ne prend pas fin pour autant (« zéro sans solution »). Elles seront accompagnées jusqu'à ce qu'une

solution soit trouvée et aidées dans les démarches à entreprendre, en lien avec le représentant légal, le cas échéant. À ce jour des solutions existent :

- Établissement pour personnes âgées vieillissantes (Foyer J.Delprat de Monpazier)
- Foyer d'accueil Médicalisé
- Famille d'accueil (à développer)
- Maison de retraite (à développer)

La sortie pour cause de décès est décrite dans la procédure n°06-08.

5.3 - L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

5.3.1 - Les partenaires internes à l'association

5.3.1.1 - Les Esat

✧ Les IDE

Le foyer travaille en étroite collaboration avec les infirmières des Esat. Les référents médicaux sont les interlocuteurs privilégiés, mais pas seulement. La santé des usagers est le leitmotiv de l'équipe éducative.

Elles apportent un éclairage, un regard et une expertise soignante dont ne dispose pas le foyer. Elles assurent le suivi médical régulier des usagers (suivi du poids, suivi des vaccinations), peuvent être force de propositions quant à des problèmes de santé et ont une fonction de « veille » sur certains rendez-vous médicaux à prévoir. Lorsque certaines situations le nécessitent, elles peuvent être présente sur des temps de réunion, soit au foyer, soit à l'Esat.

Outre les temps de réunion, la transmission de l'information, quelle que soit sa nature est assurée régulièrement par l'utilisation du logiciel Imago via le journal de bord et sa fonction « élargir le partage » aux autres ESMS qui accueillent la personne.

✧ Les responsables pédagogiques Esat/SAJ et psychologues

Les temps de coordination sont posés en fonction des besoins. Les rencontres peuvent se faire au foyer ou à l'Esat toutes les six semaines environ avec le responsable pédagogique et la psychologue si besoin.

✧ Les moniteurs d'atelier

La communication entre les moniteurs d'atelier et l'équipe éducative se fait essentiellement par le biais du logiciel Imago. Des temps de rencontre entre le moniteur d'atelier et le référent et/ou l'éducateur spécialisé permettraient certainement d'harmoniser les deux projets personnalisés qui doivent être complémentaires mais ne se recoupent pas, à ce jour, chacun travaillant dans son coin.

Le défi majeur auquel nous sommes confrontés reste d'harmoniser du temps de rencontre entre les professionnels.

Action n°12 - Harmoniser les PP entre Esat et foyer

5.3.1.2 - Le secteur enfants

À ce jour, nous accueillons au sein du foyer des jeunes majeurs issus du secteur enfant, uniquement dans le cadre d'un stage mené conjointement avec une expérience en Esat. Le passage au secteur adulte est très souvent un moment difficile du fait d'un fonctionnement bien spécifique à chaque secteur. Une harmonisation des outils d'accompagnement et des temps d'immersion plus long pourraient peut-être réduire l'écart et faciliter l'intégration par la suite.

Action n°13 - Prévoir des stages d'immersion plus longs en lien avec l'Esat et hors Esat sur les temps de vacances pour découvrir le foyer sous un autre angle

Action n°14 - Mettre en place des outils communs en termes d'objectifs, moyens et évaluation sur les actes de la vie quotidienne

Action n°15 - Communiquer sur les modalités de travail du foyer, rencontrer les professionnels du secteur enfants pour leur expliquer

5.3.1.3 - Le foyer Louise Augiéras

De tous les foyers d'hébergement se trouvant au sein de l'association (FH, Fhar, FOG, FAM, Foyer J.Delprat), le partenaire principal reste le foyer Louise Augiéras. Avec un peu moins d'usagers accueillis (32 contre 45 (+2)), son fonctionnement est assez similaire de celui de La Brunetière. Depuis juin 2019, ils mènent à bien un même projet à travers la mise en œuvre du premier habitat partagé (collocation entre deux usagers des deux foyers). La collaboration ne s'arrête pas là et prend différentes formes :

- Travaux communs de réflexion, de création et d'harmonisation des outils institutionnels (livret d'accueil, mise en FALC du règlement de fonctionnement, démarche qualité et mise en place de procédures...)
- Écriture du projet d'établissement
- Sorties et activités diverses (CRPA, hand-ball, initiation sports collectifs, salle de sport...)
- Fête des foyers
- Prêt de véhicules (également avec le FAM les Muscadelles)

5.3.1.4 - La pôle hébergement

Le foyer travaille également avec l'ensemble des établissements du pôle hébergement et ce « partenariat » prend la forme de :

- Réunions de copil-qualité (foyers, SAVS/Samsah)
- Réunions « cadres » (complexe hébergement)

À travers les stages effectués au sein de la maison de « pré-joli » par certains usagers prétendant à diversifier leur mode d'habitat, les deux foyers sont amenés à travailler en étroite collaboration avec le SAVS-Samsah. Selon la durée du stage, une harmonisation entre les professionnels des trois entités est nécessaire afin d'organiser le suivi des personnes.

5.3.1.5 - L'Association, ses instances et ses services

- Le siège des Papillons Blancs
- Le CE avec les prêts de salles
- La commission sport
- L'action familiale
- Le club
- Le SIPB
- Le Fhar, le FOG
- Le FAM
- Le secteur enfant

5.3.2 - Les partenaires externes

5.3.2.1 - Les partenariats liés aux missions

Certains partenaires, en lien avec les missions dévolues aux foyers d'hébergement, restent incontournables. On peut citer notamment les délégués à la protection des majeurs : AMJP, UDAF,



MSA, Safed et délégués à la tutelle privés (familles, autres). La fréquence des rencontres avec leurs protégés varie en fonction de chaque intervenant. Nous essayons véritablement de faire un point régulier entre professionnels, avec ou sans l'usager, en fonction du contenu de l'échange.

Les représentants légaux sont associés, comme il se doit, à l'élaboration du projet personnalisé mais cela peut prendre différentes formes compte tenu des contraintes des uns et des autres. Certains viennent au foyer et participent à la restitution tandis que d'autres en prennent connaissance (envoi par mail ou courrier) et nous renvoient le document annoté si besoin et signé sans qu'une rencontre « physique » ait eu lieu.

Les autres partenariats externes sont :

- Les centres de formation professionnelle et autres organismes dédiés à l'emploi : Ce.f de Bergerac, MPS, Pôle emploi (MSP) pour ce qui est de l'accueil de stagiaires en formation professionnelle
- Les centres de formation professionnelle/éducation nationale : Ce.F de Bergerac, MPS, Lycée professionnel du Cluzeau, MFR de La Force pour une mise à disposition de professionnels en qualité de jury, de suivi de stage, de formateur.
- Les ESMS et sanitaires privés ou publics concourant au maillage du territoire départemental : Fondation John Bost, Ehpad, RPA, Pôle psychiatrique de Vauclaire (UPC, UPA) dans le cadre d'orientations/réorientations
- Les bailleurs sociaux dans le cadre du projet « habitat partagé »
- Les centres et autres organismes plus spécifiques : planning familial, CMP, CPJA, Anpaa
- Les médecins de ville
- L'auto-école Lukasik
- L'association culture du cœur
- SPA de bergerac
- Centre de secours et d'incendie

Action n°16 - Mettre en place et développer un partenariat avec la gendarmerie et la police nationale pour travailler une sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux

5.3.2.2 - L'ouverture sur les ressources locales

Des partenaires et un vaste réseau permettent aux usagers de bénéficier d'un large choix en termes d'activités sportives et culturelles :

- Hand adapté
- Équitation
- Boxe
- Judo adapté
- Arts plastiques
- Piscine municipale de Picquecailloux
- Plongée
- Théâtre du Roi de cœur

6 - Les principes d'intervention

6.1 - Les principes d'intervention choisis par la structure

6.1.1 - La posture professionnelle

Le bien-être de l'utilisateur ne tient pas seulement à sa santé et son hygiène. Il s'agit de l'accompagner dans son intégralité. Il s'agit d'être dans le « prendre soin » au sens large du terme :

- Vie affective et sexuelle (écoute, conseils, empathie...),
- Vie sociale (activités extérieures, sorties [seul ou accompagné], ouverture de l'établissement...),
- Prise de risques (autorisations de sorties seuls, gestion des addictions...).

Le foyer tient à ce que les professionnels prennent en compte l'histoire des usagers, leurs difficultés, mais aussi leurs capacités, leurs qualités. L'accompagnement des usagers se fait dans le respect des choix de chacun dans la mesure où il n'y a pas de mise en danger de la personne elle-même ou de la collectivité et qu'elle n'entrave pas le bon fonctionnement de l'établissement.

L'équipe des professionnels ne minimise pas le handicap, néanmoins les personnes ne sont pas réduites à leurs problématiques. Il est important de prendre en compte l'histoire des usagers, leurs difficultés, mais de pouvoir baser également les actions éducatives sur les capacités et les qualités de chacun. C'est un appui considérable pour développer l'épanouissement, l'autonomie et le respect des personnes. Il s'agit donc de les considérer avant tout sous l'angle de leurs compétences et non plus seulement que sur leurs incapacités.

Les fondements de l'intervention éducative auprès des usagers ont longtemps été marqués par la notion de « bon sens » et avaient tendance à reproduire un fonctionnement de type familial. Or, le besoin de références théoriques, de professionnalisation des pratiques est absolument indispensable à développer pour répondre aux besoins des usagers. L'analyse des pratiques et la formation professionnelle continue sont autant de réponses permettant d'amener des pistes de réflexion en ce sens.

Un « esprit familial » ne doit pas glisser vers des dérives se traduisant par un manque de professionnalisme. Pour exemple, l'utilisation du vouvoiement/tutoiement. Dans un cas comme dans l'autre, cela ne doit pas et ne peut pas être une règle établie (institutionnelle) mais un choix. Dans une démarche de personnalisation, il revient à l'utilisateur de décider de la forme qui lui convient le mieux lorsque l'on s'adresse à lui.

Par ailleurs, « être professionnel » s'est « être à la bonne distance », ni trop près, ni trop loin, quand, au quotidien, les rires, les joies, les larmes et les peines partagés induisent une certaine proximité. C'est aussi trouver le juste équilibre entre personnalisation de l'accompagnement et vie en collectivité, représentation personnelle et besoins de l'utilisateur.

6.1.2 - Accompagner, des valeurs et un savoir-être

Être engagé dans une démarche éthique est un gage de qualité lorsque l'on prétend accompagner et prendre soin des personnes en situation de handicap, des personnes vulnérables. Des valeurs guident nos actions. S'il appartient à chacun de faire vivre ses valeurs individuelles, nous partageons en revanche une valeur commune qui est le respect.

Respecter la personne que l'on accompagne c'est lui garantir la mise en application de ses droits fondamentaux inscrits dans la loi du 2 janvier 2002 :

- Respect de la dignité, de l'intégrité, de l'intimité, de la vie privée et de la sécurité

- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information le concernant
- Participation à l'élaboration de son projet personnalisé

Respecter la personne que l'on accompagne c'est lui garantir un savoir-faire mais aussi un savoir-être. L'équipe éducative s'emploie au quotidien dans sa pratique professionnelle à :

- Être à l'écoute et disponible
- Articuler collectivité et individualité
- Être équitable
- Prendre en compte la parole et le point de vue de chaque professionnel afin de garantir une cohérence de l'accompagnement
- Promouvoir solidarité et tolérance entre professionnel
- Rendre compte des pratiques professionnelles

6.2 - Les comportements problèmes

6.2.1 - La recherche des causes

Lorsque des incidents récurrents apparaissent à plusieurs reprises et viennent mettre à mal la personne elle-même, et parfois même le collectif (notamment dans les actes de violence ou d'agressivité), le travail en équipe tente d'en rechercher la source, la cause : est-ce la manifestation d'un stress ? d'une angoisse ?

Parfois, des faits et gestes récurrents viennent mettre en difficulté les pratiques éducatives car tous les professionnels n'ont pas le même regard, la même analyse ou les mêmes représentations. D'autre part, certains objectifs des projets personnalisés ne semblent pas avancer d'année en année, lorsque les évaluations sont faites (dans le domaine de l'hygiène par exemple).

Pour avancer la réflexion, les réunions d'équipe permettent d'appréhender ces différentes situations selon trois dimensions : Est-ce que cela a des répercussions et met en danger l'utilisateur sur le plan biologique, psychologique, social ?

Alors, on peut essayer de trouver un consensus sur les attentes et exigences que l'on peut avoir auprès de l'utilisateur pour faire aboutir des objectifs réalisables, et avec sa participation active.

La réflexion et l'analyse se sont développées et consolidées ces dernières années. Grâce à l'implication en analyse des pratiques, des formations collectives proposées chaque année et dont le contenu est repris dans le travail en équipe au quotidien, la posture des salariés s'est professionnalisée.

Cette capacité à réaliser une analyse clinique des situations en est favorisée. Cependant, il manque encore souvent des connaissances ou des références cliniques pluridisciplinaires puisque l'équipe est composée que de professionnels éducatifs. Cette absence d'intervention d'autres personnels vient limiter l'adaptation des pratiques et la compréhension des pathologies, des vigilances à avoir.

Action n°17 - Développer les actions auprès de l'équipe pour renforcer les connaissances et l'analyse cliniques des situations-problème. Envisager l'intervention d'un personnel psychologue.

6.2.2 - La résolution des comportements problèmes

Afin de prévenir et de résoudre l'apparition des comportements-problèmes, un ensemble de dispositions ont pu être mis en place d'un point de vue :

- Temporel,
- Repérage.

6.2.2.1 - Au niveau temporel

Dans un collectif, les journées sont balisées par le temps et les moments clés du quotidien. Le foyer apporte un fonctionnement stable avec des horaires repérés de levers, de repas... mais aussi laissant la place à l'individualisation et la personnalisation. Certains mettent plus de temps que d'autres à se préparer à partir au travail, certains pratiquent des activités et ne reviennent pas pour l'heure identifiée pour le repas, certains font des sorties à l'extérieur et peuvent revenir tard dans la nuit.

Cet ensemble doit rester cohérent et repérant tout en laissant une souplesse de fonctionnement et d'adaptabilité aux projets de chacun, mais aussi aux imprévus.

Tous les moments de transitions, font partie des facteurs de risques et les stratégies développées jusque-là favorisent l'observation, l'analyse et la prévention pour éviter que des phénomènes de crise n'apparaissent.

6.2.2.2 - Au niveau des repérages quotidiens

Les facteurs de risque peuvent parfois venir de l'extérieur : personnes extérieures venant sur le foyer avec sentiment d'intrusion pour certains, les problèmes liés au travail qui se règlent le soir au foyer...

Pour que les usagers se sentent en sécurité, des règles de fonctionnement ont été identifiées : tout visiteur doit être annoncé, un salon des invités est mis en place pour éviter de se balader dans les zones de vie des autres usagers, un portail...

Pour les problèmes liés au travail, le partenariat avec les collègues du secteur travail, les transmissions via Imago-DU sont autant d'opportunités permettant de replacer les éléments dans leur contexte et qu'ils soient traités au bon endroit avec les bonnes personnes.

Dans le cadre des repérages quotidiens et en tant que stratégies, la fidélisation des professionnels remplaçants, l'annonce de chaque arrivée ou départ des stagiaires professionnels, sont également des dimensions très importantes.

Enfin, comme évoqué plus haut, les stratégies de l'équipe pour prévenir et diminuer les comportements problèmes, c'est de faire une « recherche des causes » ou encore, de faire une analyse fonctionnelle des comportements problèmes lors des temps de réunion, analyse des pratiques etc... Sur le plan correctif, lorsqu'une action est décidée, elle peut être reportée dans un suivi de projet ou une transmission sur Imago-DU si elle concerne un usager ou un petit groupe d'usager, dans le projet d'établissement ou dans le règlement de fonctionnement si elle concerne l'ensemble de l'établissement.

6.3 - La gestion des paradoxes

Le foyer d'hébergement doit être un lieu de vie, en mouvement, garantissant la sécurité et le bien-être des personnes accueillies. Il doit être suffisamment ouvert et intégré dans la société et proposer des accompagnements personnalisés visant une autonomie croissante. L'équipe veille à ce qu'il y ait un climat relationnel suffisamment sécurisant et apaisant dans un collectif important.

Un des paradoxes vécus dans le quotidien est l'établissement de règles collectives afin de donner des repères structurants et de respecter le rythme ou les besoins de chacun. Ces règles sont décrites dans

le règlement de fonctionnement - Doc N°03-17. Ainsi, l'équipe éducative essaie de composer au quotidien un juste équilibre entre individualisation de l'accompagnement et vie en collectivité.

L'établissement apporte un peu de souplesse à ce fonctionnement afin de respecter les rythmes et les besoins de chacun. Certains usagers dinent plus tard afin de participer aux activités dans lesquelles ils s'investissent, des sorties avec retour après le départ des éducateurs sont possibles ...

La vie en collectivité génère forcément des contraintes qui peuvent être vécues difficilement. En effet, certains estiment que cela peut être une entrave à leur liberté. Ceci crée régulièrement des tensions ou conflits, qui peuvent être évoqués et des solutions peuvent être envisagées de manière collective.

Le foyer d'hébergement est le lieu de vie des personnes accueillies et à ce titre, l'accès aux locaux est règlementé (cf. règlement de fonctionnement) mais reste de l'ordre du collectif. En revanche, la chambre ou le studio est l'espace privé des usagers, ils y sont « chez eux ». Cette dimension est primordiale et doit guider nos pratiques professionnelles à travers le droit au respect de la vie privée et de l'intimité entre-autre.

Un autre des paradoxes vécus dans le quotidien du foyer est la juste distance à trouver entre autonomie et protection, prise de risque et sécurité. Ainsi, il s'agit de protéger sans contraindre, d'accompagner sans systématiquement faire à la place de, de permettre parfois aux usagers d'expérimenter de nouvelles situations au risque de l'échec. Ces décisions doivent se prendre équipe afin d'avoir une évaluation la plus complète et précise possible et écarter au maximum le danger même s'il ne peut jamais complètement être éliminé.

6.4 - Les modalités de régulation

6.4.1 - Les réunions d'équipe

L'équipe éducative bénéficie de 5h de temps de réunions hebdomadaire tous les mardis et s'organisant en trois temps

- 10h/12h : projet personnalisé / avenant au contrat de séjour
- 14h/15h30 : fonctionnement / organisation du service
- 15h30/17h : suivi de situation des usagers

Les temps de réunion sont animés par le chef de service ou par l'éducateur spécialisé coordinateur en son absence. Chaque professionnel est libre d'exprimer son point de vue, ses constats, ses idées d'amélioration. L'animateur veille à ce que chacun puisse bénéficier d'un temps de parole équitable et que les échanges soient adaptés au cadre professionnel.

6.4.2 - L'analyse des pratiques

Les instances formelles telles que la réunion de « suivi des situations » et « analyse des pratiques » contribuent à apporter un éclairage « théorico-clinique » nécessaire à un accompagnement de qualité.

Les professionnels bénéficient d'un temps d'analyse des pratiques, animé par un psychologue extérieur, n'intervenant pas dans l'accompagnement des usagers. Huit séances de 1h30 sont proposées dans l'année. La présence du chef de service n'est pas proscrite et ne doit pas être privative de liberté de parole car il s'agit avant tout de travailler en toute confiance et dans un but commun : garantir un accompagnement de qualité aux personnes accompagnées.

L'analyse des pratiques permet de parler de la manière dont chacun conçoit et organise ses actions dans l'accompagnement quotidien. Cet exercice complexe permet de poser des mots et prendre conscience de ce qui structure la pratique éducative. Les échanges font émerger les incidences dans la relation à l'usager (rejet, conflit, opposition, attachement inadapté...) et permettent de prendre du

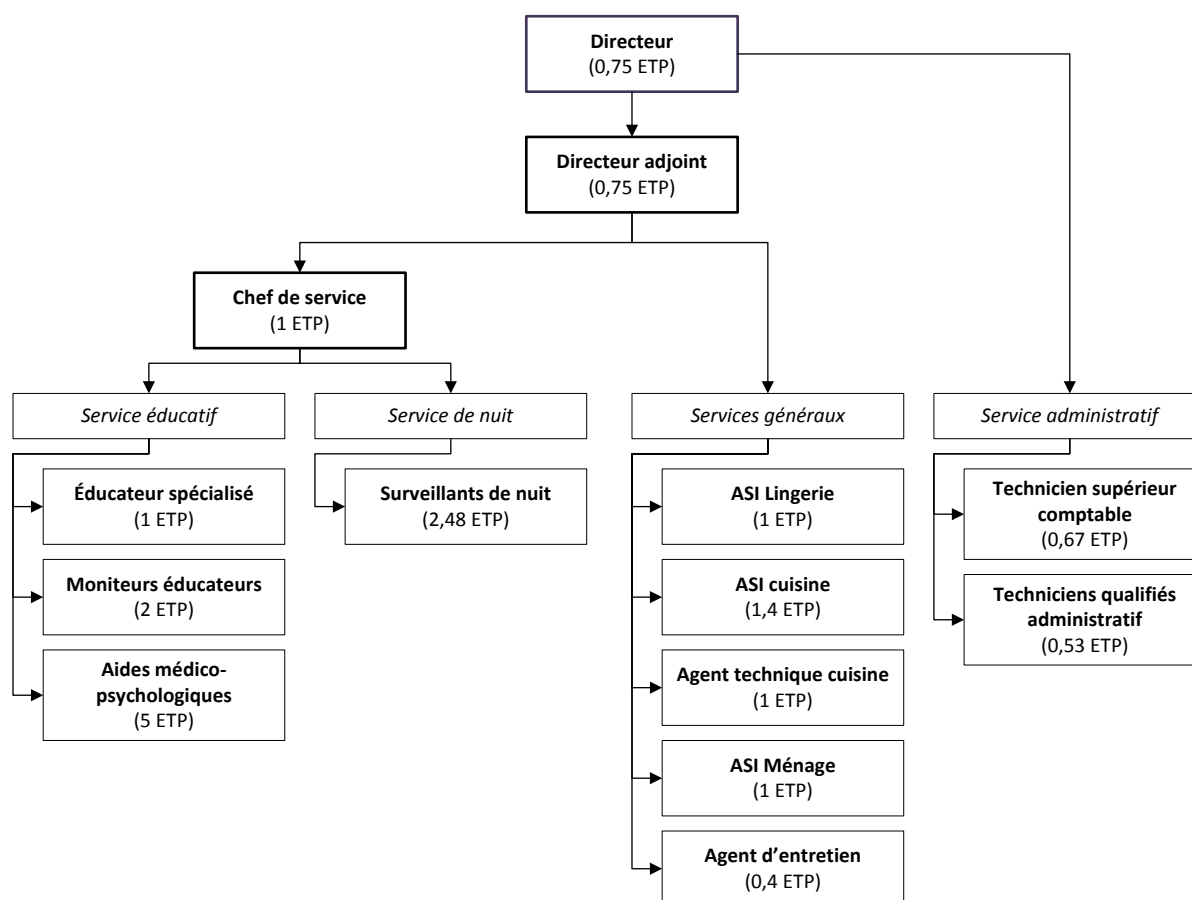
recul par rapport à des émotions vécues pour créer un relationnel plus adapté, plus favorable à l'épanouissement des personnes.

Cela permet aussi de s'interroger soi-même, de se remettre en question mais aussi de mieux comprendre, après-coup, le fondement des actions des autres professionnels. Cet échange favorise cohésion d'équipe et cohérence. L'animateur guide la réflexion, accompagne la recherche de sens et impose la confidentialité.

7 - Les professionnels et les compétences mobilisées

7.1 - Les professionnels

7.1.1 - L'organigramme



7.1.2 - Les compétences et missions particulières

7.1.2.1 - Le chef de service

Le chef de service, cadre intermédiaire, fait partie intégrante de l'équipe de direction. Il est placé sous l'autorité de la directrice-adjointe responsable des hébergements traditionnels et du directeur du pôle hébergement.

La place qu'il occupe à l'interface entre direction et équipes, lui confère une fonction « d'agent de liaison ». D'une part, il met en place les orientations définies par la direction et s'assure de leur application et, d'autre part, il informe la direction des besoins et autres situations rencontrés par l'équipe (conflits, matériel, formations, logistique...).

S'il supervise l'équipe éducative et les ASI ménage, il collabore également avec l'ensemble des services transversaux (cuisine, secrétariat, comptabilité et agents technique).

À travers sa mission, il coordonne, supervise et contrôle les actions menées auprès des personnes accueillies en lien avec l'éducateur spécialisé coordinateur. Il met en œuvre le projet d'établissement et porte les valeurs associatives auprès des équipes.

En dehors de ces missions bien identifiées, les membres de l'équipe éducative peuvent avoir des compétences particulières qui sont mises en avant dans leur pratique quotidienne. Le rôle du chef de service est de valoriser et d'optimiser les capacités de chacun : apaisant, créatif, cadrant, dynamique, fédérateur, organisé, réfléchi, rigoureux, sportif...

7.1.2.2 - L'équipe éducative

Au total, 12 professionnels composent l'équipe éducative :

- 1 éducateur spécialisé
- 2 moniteurs éducateurs
- 5 aides-médico-psychologiques
- 1 contrat d'apprentissage AES
- 3 surveillants/visiteurs de nuit

Régulièrement, l'équipe peut être renforcée par la présence d'un contrat d'apprentissage et de stagiaires issus des différents centres de formation préparant aux carrières sociales et médico-sociales.

La diversité des qualifications permet de déployer une vision globale de l'accompagnement éducatif. À travers des « regards croisés » toutes et tous convergent et partagent leurs analyses, leurs réflexions et leurs connaissances dans le seul but de garantir, à la personne accueillie, un accompagnement de qualité. Il ne s'agit plus d'être dans un fonctionnement de type équipe « pluridisciplinaire » mais plutôt « interdisciplinaire ».

Les moniteurs éducateurs s'inscrivent dans une démarche de mise en place et de conduite de projets divers et variés visant à développer l'autonomie des usagers, favoriser l'émergence de leurs capacités et encourager leur indépendance à travers leur « pouvoir d'agir ».

Les AMP/AES, par la spécificité de leur formation, soutiennent les usagers dans les actes de la vie quotidienne en leur proposant un accompagnement de proximité.

À chaque fonction sa spécificité. Toutefois, que l'on soit ES, ME ou AMP/AES, le socle commun de ces formations est fondé sur « l'accompagnement » et toute la sémantique qui le caractérise. Alors, à tout moment, chacun et chacune peut être amené à répondre à un besoin particulier et spécifique émis par un usager et ce, quel que soit son statut.

7.1.2.3 - L'éducateur spécialisé coordinateur

L'éducateur spécialisé, par sa fonction de coordination, entretient un lien étroit avec le chef de service auquel il rend compte, entre-autre, des actions menées par l'équipe auprès des usagers (élaboration du projet personnalisé et mise en œuvre) et plus largement (projets d'activité, de sorties, de camps, etc.). Il est une personne « ressource » en termes d'apports théoriques et cliniques et de suivi des écrits professionnels.

L'éducateur spécialisé assure et encadre l'accueil des stagiaires Esat, réalise et tient à jour un planning d'accueil.

7.1.2.4 - Le surveillant de nuit

Le « surveillant / visiteur de nuit » fait partie de l'équipe éducative et assure une fonction de veille qui s'articule autour de trois axes principaux :

- Il garantit la sécurité des personnes et des biens au sein du foyer d'hébergement durant les nuits, qu'il exerce seul de 22h15 à 7h15, en veillant au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité. Il connaît et fait respecter les procédures d'urgence et d'évacuation. Après avoir mis le bâtiment en sécurité contre toute intrusion (fermeture portail principal, portes, fenêtres, etc.), il effectue des rondes régulières tout au long de la nuit afin de garantir la quiétude des lieux en veillant au respect des règles de vie conformément au règlement de fonctionnement.
- Il a une fonction de réassurance par sa seule présence mais peut, dans certains cas (angoisses, mal-être, etc.), apporter conseil et soutien, être à l'écoute.
- Il assure la continuité entre le jour et la nuit (passage des transmissions, présence sur les temps de réunion).

Toutefois, la mission ne s'arrête pas uniquement à de la surveillance, mais au même titre que les autres membres de l'équipe éducative, ils peuvent être amenés à répondre à un besoin d'un usager à travers une aide dans un acte de la vie quotidienne, en étant à l'écoute et faire preuve de réassurance en réponse à un mal-être et/ou une situation anxiogène. Par ailleurs, ils sont garants des bonnes conditions de repos des usagers. Enfin, ils s'inscrivent véritablement dans un travail d'équipe fait de cohésion et de cohérence en mettant en œuvre les démarches d'accompagnement inscrites dans les projets personnalisés.

7.1.2.5 - Les agents de service et agents d'entretien

Ce corps de métier se compose en quatre services distincts :

- ASI ménage, assurent l'hygiène des locaux collectifs et des chambres des usagers en lien avec les projets personnalisés et leur capacité à effectuer certaines tâches ménagères. Participent à des temps de réunion avec l'équipe éducative (fonctionnement).
- ASI lingerie, assurent l'entretien du linge des usagers du foyer et du FAM Muscadelles
- ASI cuisine, assurent l'hygiène de la cuisine et du self, effectuent la plonge, s'occupent de préparer le « froid » le week-end et gèrent la « réchauffe » des plats pour le dîner.
- Agents d'entretien, assurent l'entretien et la maintenance des locaux et des espaces verts, effectuent le suivi des travaux en lien avec les prestataires, organisent les visites de contrôle et tiennent à jour le registre de sécurité.

Dans le cas d'interventions de plus grande ampleur, le foyer a recours à des prestataires extérieurs identifiés par l'association.

À ce jour, le suivi des espaces verts au sein du foyer incombe au service technique, mais faire appel à des « chantiers d'insertion » reste une possibilité à étudier.

Action n°18 - Solliciter le club de prévention spécialisée pour mettre en place des chantiers d'insertions

7.1.2.6 - Les services administratifs

✕ Le secrétariat

La secrétaire a pour mission d'effectuer les différentes tâches administratives (courrier, mise en forme de documents, etc.) ainsi que la transmission des différentes informations dont elle est dépositaire (courriel, appel téléphonique, notes, etc.). Elle réalise également les comptes-rendus des réunions (copil qualité, CVS...) et gère l'affichage, le classement et l'archivage de certains documents (notes de

service, CVS, avenants au contrat de séjour, etc.). Enfin, elle assure le suivi du stock du petit matériel de bureau.

Elle gère la partie administrative du dossier de l'utilisateur sur papier et sur informatique. Elle s'assure que le renouvellement des différentes pièces est fait en temps et en heure.

La comptabilité

La comptable a pour mission d'effectuer la tenue des états comptables, réalise les budgets, comptes de résultats et bilans pour les établissements et services sous l'autorité directe du chef d'établissement. Enfin, chaque mois, elle effectue la « préparation paye » des salariés en collaboration avec le chef de service. Il s'agit de vérifier les écarts entre le planning théorique et le planning réel puis elle transmet les variables d'ajustement au service paie du siège social.

7.1.2.7 - Les autres compétences et missions particulières

Deux professionnels de l'équipe éducative sont identifiés PRQ : Personne Ressource Qualité. Ils participent aux réunions du comité de pilotage (Copil qualité) et sont responsables de la tenue et de la mise à jour des classeurs qualité. Ils doivent assurer le relais entre l'équipe de terrain et l'équipe de direction concernant les éléments relatifs à la qualité.

Trois professionnels de l'équipe éducative sont identifiés « référents médicaux ». Leur planning est aménagé de manière à ce qu'ils soient présents lors de la livraison des médicaments par la pharmacie partenaire et avec laquelle ils entretiennent un lien particulier. Ils portent une attention particulière au suivi du renouvellement des ordonnances médicales des médecins libéraux.

Plusieurs professionnels, par leur expérience sportive et leurs réseaux personnels, organisent et encadrent des activités sportives (hand-ball, salle de sport, sports collectifs) à destination des usagers de la Brunetière, d'Augiéras et du SAVS. Ils assurent également l'encadrement lors des compétitions et sont en lien avec les organisations sportives, les associations et autres clubs.

Deux professionnels de l'équipe éducative sont identifiés comme référents « séjours adaptés » et sont chargés de coordonner les liens entre organismes de séjours, foyer et représentants légaux.

7.2 - Les réunions

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte rendu
Réunion cadres	Chaque Mercredi matin à partir de 9h30	• Tour des structures, des difficultés et problèmes rencontrés par les chefs de service, et les directeurs adjoints y compris l'astreinte, et de débattre un sujet général. • Échange d'informations du siège, et établissements et services du pôle. <i>C'est une instance d'organisation de la cohésion du pôle.</i>	Tous les cadres hiérarchiques du pôle hébergement	Directeur	Chaque cadre, tour à tour, y compris le directeur
Réunion entretien	Chaque mardi de 9h à 10h	• Point sur les travaux à réaliser pendant la semaine (sur tous les sites, sauf Monpazier). • Ordonnancement des fiches de travaux	Les agents d'entretien	DA hbt traditionnel	DA
Réunion d'équipe	Chaque mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h	• Projets personnalisés • Avenants • Fonctionnement (organisation de la semaine, point sur infos diverses, besoins en tout genre, activités sorties prévues) • Suivi des situations projets personnalisés.	Équipe éducative + à la demande : les ASI, l'assistante sociale, les mandataires judiciaires, psychologues et responsables pédagogiques des Esat	Chef de service	Chaque éducateur, tour à tour (+ mise en forme par le secrétariat)

Titre	Fréquence, jour et horaire	Sujet / contenu	Participants	Animateur	Compte rendu
Réunion comptabilité	Vendredi dans l'après-midi	Point sur la situation financière	Comptables	Directeur	Directeur
Commission Menu/Restauration	Une fois toutes les six semaines	- Validation des menus - Échanges sur le fonctionnement et les dysfonctionnements de la restauration collective	DA, Responsable Médiarest, service cuisine, représentants de chaque structure (CDS ou IDE ou AMP AS ME ...)	DA hbt traditionnel	DA
Analyse des pratiques	Une fois / 6 semaines	travail et réflexion sur la pratique professionnelle	Équipe éducative, chef de service	Intervenant extérieur	NON
Analyse des pratiques surveillant	Une fois tous les deux mois	Instance spécifique pour les surveillants de nuit pour faire émerger des problématiques spécifiques à ce métier	Surveillant de nuit	Intervenant extérieur	NON

7.3 - La dynamique du travail d'équipe

7.3.1 - Le travail en équipe

Le travail en équipe est indispensable du fait des situations rencontrées dont la complexité est de plus en plus importante. Que ce soit pour répondre au collectif, aux besoins spécifiques de chacun avec des pathologies qui évoluent, des injonctions internes ou externes et ce avec des moyens constants voire en diminution, l'enjeu est de taille.

Les spécificités professionnelles, les apports particuliers, les compétences, les sensibilités de chaque membre des équipes doivent se conjuguer pour produire de la connaissance, de l'analyse, de la compréhension des problèmes posés et cela en prenant en compte les besoins et attentes exprimés par les personnes.

Ainsi, il est riche de pouvoir avoir des regards différents, des sensibilités particulières. Cela favorise une complémentarité. La dynamique de l'équipe est teintée par la personnalité de chacun, la formation initiale, même si le travail éducatif est harmonisé du fait les projets personnalisés, les réunions, l'analyse des pratiques. Ces singularités sont au service de l'accompagnement quotidien des usagers, pour leur apporter de la diversité et répondre au plus grand nombre de leurs besoins. Les objectifs et la direction à prendre auprès d'eux restent la même grâce au projet personnalisé.

Pour favoriser cette dynamique, le rôle du chef de service n'est pas d'assurer une bonne entente entre les membres, mais de favoriser de la cohésion au sein des équipes en fonctionnant par objectif, par projet fondé sur :

- Le recueil des souhaits et des aspirations des usagers,
- Les problèmes posés et les réponses à apporter,
- Les nouvelles législations et recommandations.

Il convient donc, pour le cadre, de favoriser l'émergence des compétences spécifiques au service du collectif, apprendre à se connaître et se reconnaître pour savoir repérer sa propre place et développer des espaces de paroles et d'expression (entretien professionnel, temps individuel, réunions...). Ces différents exemples sont des principes de base dans le management de proximité.



7.3.2 - L'importance d'avoir une vision partagée

À l'occasion de la révision du projet d'établissement, des groupes de travail ont permis d'échanger et de se poser les questionnements suivants : à quoi servons nous ? quelle est notre vocation ? quelle est notre ambition ? quels sont nos enjeux internes / externes, nos forces, faiblesses, opportunités, menaces ? Que voulons-nous ne pas changer, que voulons-nous changer ? quelles sont nos valeurs ?

Au travers des réflexions, nous avons tenté de construire une vision partagée, un cadre défini collectivement pour clarifier des actions, se reconnaître dans le travail et être reconnu, de consolider la cohésion de l'équipe... Le travail sur les valeurs qui sont chères aux différents professionnels constitue également un système de référence sur lequel s'appuient les comportements et l'action collective.

7.3.1 - Les outils de travail

Agenda / planning Imago	Y sont notés les rendez-vous extérieurs des usagers par l'équipe éducative.
Tableau d'affichage	Les professionnels notent les consignes pour l'organisation de la journée, ou des démarches à mettre en place pour le suivi des usagers (lien téléphonique, rendez-vous à programmer, sortie achat à envisager...).
Cahier de nuit	Dans ce cahier, l'équipe éducative relève l'effectif des présences et transmet par écrit les consignes de nuit. Un temps oral est également aménagé entre 22h15 et 22h30 ainsi qu'entre 7h00 et 7h15 entre l'équipe éducative et le surveillant de nuit.
Transmissions Imago avec Esat + Sacoche Esat	Informations entre le foyer et les Esat liées au bon fonctionnement inter-établissements : absence, rendez-vous, transfert d'ordonnance, sur Imago. Si besoin, transfert de médicaments ou documents, dans la sacoche fermant à clé.
Dossier de la personne	Le dossier est le lieu de stockage et de recensement des informations autour de l'utilisateur. Le fonctionnement du dossier est décrit dans la procédure N°02-03, ainsi que dans les MO N°02-02 et 02-03.
Panneau d'affichage des plannings	Y sont affichés les plannings des équipes éducatives et services généraux. Seule la direction est habilitée à les modifier ou à y écrire.
Imago-DU	Outil dédié à l'accompagnement des usagers dans sa globalité : transmissions quotidienne, transmissions ciblées, renseignements administratifs, histoire de vie, suivi des soins, projet personnalisé

Action n°19 - Utiliser le planning d'Imago en lieu et place de l'agenda papier.

7.3.2 - Les écrits professionnels

Le travail d'écriture est un outil fondamental du travail en équipe et fait partie intégrante de l'accompagnement des personnes. Le temps de travail de l'équipe éducative implique nécessairement un temps d'écrit qui permet d'optimiser les pratiques au plus près des besoins de chaque usager.

Les écrits professionnels n'ont pas tous la même forme, ni le même usage :

✕ Un travail de mémoire et de témoignage

Les écrits sont des traces matérielles des activités concrètes, des situations de la vie quotidienne, des relations et de l'évolution des usagers. Ils jouent un rôle de mémoire des informations laissées et recueillies ; ils sont aussi un témoignage des questionnements de l'équipe, des sujets abordés, des décisions prises, des pratiques. On les retrouve dans le journal de bord de l'utilisateur, dans les comptes-rendus des réunions et des temps d'échanges avec les professionnels.

✕ Un travail de co-construction des projets

Des documents écrits ont la caractéristique d'intégrer la personne accompagnée et sont coconstruits avec eux, leur représentant légal, leur famille et/ou les professionnels. Cette démarche insufflé une dynamique de travail, permet à chaque partie de se sentir concernée, de donner son avis, de faire des propositions. On peut le constater au travers du projet personnalisé, le document de recueil des attentes de l'utilisateur, l'évaluation des objectifs...

Ces documents clarifient également qui fait quoi autour de l'utilisateur pour optimiser l'accompagnement proposé et assurer la complémentarité des rôles et des fonctions.

Pour favoriser l'expression des usagers, dont la compréhension est parfois altérée, des outils et techniques diversifiés se développent (pictogrammes, facile à lire et à comprendre...). Enfin, ces écrits prolongent la démarche de chacun et l'engagement dans le cadre du projet d'établissement.

✕ Un travail de transmission de l'accompagnement proposé aux usagers

Certains écrits permettent de rendre compte des prestations proposées aux usagers, ainsi que de l'amélioration ou de l'évolution de la situation de chacun. Ces documents, généralement transmis aux partenaires internes ou externes, contribuent à une cohérence de projet et de parcours, et peuvent être également une aide à la prise de décision (maintien ou modification des accompagnements, projet d'orientation...).

✕ Un travail de mise en sens

Les écrits peuvent devenir une aide à la problématisation et à la compréhension des situations. Cela permet de faire un pas de côté pour s'extraire du présent, de la situation observée, vécue. Cette trace matérielle facilite une analyse rigoureuse du travail au plus près de ses conditions de réalisation et permet ainsi d'y apporter des réajustements. On retrouve les bilans d'activités ou d'ateliers, les documents de synthèse transmis à des personnes ressources (MJPM pour prendre une décision, supervision autour du défi autisme...). Enfin, la rédaction de rapport circonstancié concernant les usagers ou des pratiques professionnelles sont parfois nécessaires pour faire part d'une situation complexe et transmettre les éléments nécessaires à une prise de décision.

8 - Les objectifs d'évolution, de progression, et de développement

8.1 - La démarche qualité et les évaluations

8.1.1 - Présentation

La coordination de la démarche qualité associative est assurée par le siège social. Ce dernier :

- Donne la ligne de conduite
- Pose certaines actions comme prioritaires
- Assure la gestion documentaire du système qualité

- Assure une veille documentaire et réglementaire
- Conseille et assiste les établissements et services :
 - dans la mise en place de nouvelles organisations de travail
 - dans la rédaction de rapports, projets, formulaires, procédure, etc.
- Contrôle le bon respect des règles législatives et associatives, via des audits notamment
- Assure les choix stratégiques (planning, modalités, prestataires...) en ce qui concerne les évaluations internes et externes.

Chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs PRQ. Cette (ces) personne(s) est (sont) chargée(s) d'animer la démarche qualité en lien avec le directeur et le chef de service. Elle reçoit une formation à la démarche qualité.

Un comité de pilotage qualité est en place dans chacun des complexes de l'association. Il est composé des cadres intermédiaires et des PRQ des différents établissements et services ainsi que de la responsable qualité. Il est animé par le directeur du complexe. Il a pour but d'organiser, de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité sur le complexe.

8.1.2 - L'évaluation interne

L'évaluation interne a eu lieu en 2009. Elle a été menée selon le référentiel Qualiprogress et un guide fourni par le conseil général. Elle a fait l'objet d'un plan d'action, dont l'ensemble des actions a été réalisées.

La prochaine évaluation interne devra être envoyée au conseil départemental avant le 02/01/2022.

8.1.3 - L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu en septembre 2013. Elle a été effectuée par le cabinet AD~Venir. Les préconisations ont été intégrées au plan d'action qualité. 93,55% des actions sont réalisées. Il reste 6 actions à faire.

La prochaine évaluation externe devra être envoyée au conseil départemental avant le 02/01/2024.

8.1.4 - Les autres modes d'évaluation en interne

Il n'y a pas eu d'autres modalités d'évaluation et rien n'est prévu à ce jour.

8.2 - L'évaluation du projet

8.2.1 - Le suivi du projet

Le suivi du plan d'action est réalisé par chaque cadre. Un bilan annuel est étudié en prévision de la rédaction des comptes administratifs. En amont de cette instance, chaque cadre recense les informations ou les actions réalisées auprès des équipes.

8.2.2 - La révision du projet

Le projet est rédigé pour une période de cinq ans (CASF, art. L.311-8). Cette durée peut être raccourcie (et en aucun cas prolongée) en fonction des évolutions constatées sur la structure.

Au bout de quatre années, la démarche d'évaluation globale est lancée, en prévision de la révision du projet. Selon le moment où intervient l'évaluation (interne ou externe) dans le cycle du projet, les conclusions évaluatives participeront à l'actualisation du projet.

8.3 - Conclusions sur les perspectives d'évolutions

Ce nouveau projet d'établissement 2020/2025 se tourne résolument vers l'avenir en prenant en compte deux axes fondamentaux que sont :



- L'Inclusion et la diversification des modes d'habitat
- L'opportunité ou non de réorganiser le mode de fonctionnement du foyer (changement d'agrément) en lien avec le décret de mars 2017 et la possibilité d'accueillir 2020, un public qui ne travaille pas.

D'une part et concernant le premier axe, il s'agira de repérer des capacités chez certains usagers, de les améliorer à travers un accompagnement spécifique (ex atelier d'aide à la préparation des repas, gestion des courses) et de les évaluer avant d'en assurer le suivi à travers l'habitat partagé (collocation). D'autre part, le second axe (si orientation choisie) nécessitera de repenser notre accompagnement au quotidien, ainsi que les temps de présence des professionnels.

Par ailleurs, l'établissement va poursuivre sa volonté de mettre en œuvre et faire vivre la démarche qualité en s'inscrivant dans un fonctionnement par la qualité. Les pratiques professionnelles ont évolué depuis le dernier projet d'établissement et garantissent désormais, un accompagnement individualisé et de qualité à chaque personne accueillie au sein du foyer. La mise en place et l'utilisation d'outils spécifiques se développent également.

Enfin, le vieillissement des personnes accueillies doit d'ores et déjà nous interpeller car la notion de « file active » est régulièrement mise à défaut par un manque de places chronique. Aller chercher des solutions « hors nos murs » est une priorité.

LEXIQUE

AAH	Allocation adulte handicapé
AES	Accompagnant éducatif et social
AMJP	Association des mandataires judiciaires du Périgord
AMP	Aide médico-psychologique
Anesm	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Anitta	Association nationale interprofessionnelle technique du tabac
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ASI	Agent de service intérieur
BSR	Brevet de sécurité routière
CAB	Communauté d'agglomérations Bergeracoise
CAF	Caisse d'allocations familiales
Caferuis	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDS	Chef de service
CDSA	Comité départemental de sport adapté
CE	Comité d'entreprise
CEF	Centre de formation
CMP	Centre médico-psychologique
CoPil	Comité de pilotage
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPJA	Centre psychothérapique de jour pour adultes
CPom	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRPA	Conseil régional des personnes accueillies / accompagnées
CVS	Conseil de la vie sociale
DA	Directeur adjoint
DU	Dossier de l'usager
Ehpad	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ES	Éducateur spécialisé
Esat	Établissement et service d'aide par le travail
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
Fhar	Foyer d'hébergement et d'animation rurale
Finess	Fichier national des établissements et services sociaux et médico-sociaux
FO	Foyer occupationnel
FOG	Foyer occupationnel de Gammareix

GCSMS	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
HAD	Hospitalisation à domicile
HAS	Haute autorité de santé
IDE	Infirmière diplômée d'état
IME	Institut médico-éducatif
IMES	Institut médicoéducatif spécialisé
IMPro	Institut médico-professionnel
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ME	Moniteur-éducateur
MFR	Maison familiale rurale
MO	Mode opératoire
MSA	Mutualité sociale agricole
PAQ	Plan d'amélioration de la qualité
PE	Projet d'établissement
PP	Projet personnalisé
PRA	Personne ressource autisme
PRQ	Personne ressource en démarche qualité
PRS	Projet régional de santé
PS	Projet de service
RAE	Reconnaissance des acquis de l'expérience
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
RPA	Résidence pour personnes âgées
Safed	Service d'accompagnement aux familles en difficulté
SAJ	Section d'accueil de jour
Samsah	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SIPB	Service d'insertion des Papillons Blancs
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SPA	Société protectrice des animaux
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
Udaf	Union départementale des associations familiales
UPA	Unité de psychiatrie active
UPC	Unité de post-crise